

# Perspectives économiques

*Volume 5*

*Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis*

*Numéro 1*

## L'élaboration d'une stratégie commerciale mondiale : les Etats-Unis et l'OMC



# PERSPECTIVES ECONOMIQUES

## **L'élaboration d'une stratégie commerciale mondiale : les Etats-Unis et l'OMC**

---

*REVUE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS*

*VOLUME 5, NUMERO 1, FEVRIER 2000*

En février 2000, les Etats membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont voté, au sein du Conseil général, en faveur du lancement, dans quelques semaines, des négociations sur l'agriculture et sur les services, comme ils s'y étaient engagés antérieurement.

Cette décision est la première que les Etats membres de l'OMC aient prise depuis la conférence ministérielle qui a eu lieu à Seattle (Etats-Unis) en décembre dernier et qui n'a pas abouti au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

Les Etats-Unis sont résolus à faire avancer les nouvelles négociations, mais il est difficile de dire si les autres Etats membres de l'OMC auront la volonté politique nécessaire pour réaliser en 2000 des progrès importants sur la voie de la libéralisation du commerce international.

Les progrès dépendront en partie de la participation des pays en développement dans une mesure jamais vue auparavant, et le gouvernement Clinton réexamine actuellement la position des Etats-Unis dans cette optique. Ils exigeront aussi que les pays industriels s'engagent davantage à supprimer les obstacles au commerce qui protègent certaines branches de leurs secteurs industriel et agricole dont la sensibilité aux importations est très grande.

Le gouvernement Clinton demeure attaché à l'idée selon laquelle la libéralisation du commerce ne doit pas se solder par l'affaiblissement des normes en matière de travail et d'environnement dans aucun pays. Il recherche cependant une manière de présenter cette idée sous un jour qui soit acceptable pour un grand nombre d'Etats.

# PERSPECTIVES ECONOMIQUES

*Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis*

## SOMMAIRE

### L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE COMMERCIALE MONDIALE : LES ETATS-UNIS ET L'OMC

#### □ DOSSIER

#### **LE PRESIDENT CLINTON, LA MONDIALISATION ET LE COMMERCE INTERNATIONAL 6**

*Extraits de son discours au Forum économique mondial de Davos*

L'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges constituent la seule voie à suivre tant par les pays industriels que les pays en développement.

#### **L'ELARGISSEMENT DE L'ACCES AUX MARCHES EST TOUJOURS AUSSI NECESSAIRE 8**

*David Aaron, sous-secrétaire au Commerce*

Le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce exige que l'Union européenne accepte de négocier la question des subventions à l'agriculture et qu'elle reconsidère ses propositions relatives aux investissements et à la concurrence.

#### **LE COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES A LA CROISEE DES CHEMINS 11**

*August Schumacher, sous-secrétaire à l'Agriculture*

Les Etats membres de l'OMC doivent s'attaquer aux questions sur lesquelles ont achoppé les participants à la conférence ministérielle de Seattle et tenir compte notamment des critiques émises par les pays en développement qui retirent peu d'avantages de l'application des règles en vigueur.

#### **METTRE LA MONDIALISATION AU SERVICE DES TRAVAILLEURS 15**

*Alan Larson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, commerciales et agricoles*

Le système mondial des échanges peut et doit faire le jeu des pays industriels aussi bien que celui des pays en développement. Un système qui donne à tous la possibilité de profiter du rayonnement de la liberté rendu possible par l'économie mondiale doit aussi garantir les droits fondamentaux des travailleurs.

#### **LA DIMENSION SOCIALE DU COMMERCE ET L'OMC 19**

*Andrew Samet, sous-secrétaire au Travail chargé des affaires internationales*

Une approche multilatérale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales constitue la meilleure façon de s'attaquer à la question de la dimension sociale du commerce international. L'objectif des Etats-Unis est de favoriser l'amélioration des normes de travail dans le monde entier et non pas d'introduire de nouvelles formes de protectionnisme dans le système commercial.

#### **L'INTEGRATION AU COMMERCE DES CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES PRIORITAIRES 23**

*John Audley, coordonnateur chargé de la politique relative à l'environnement et au commerce, de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement*

Les Etats-Unis appellent de leurs vœux un plus haut degré d'intégration des questions environnementales à la politique commerciale, mais ils n'ignorent pas l'hostilité de la plupart des Etats à ce principe.

## □ OPINIONS

### **SEATTLE N'EST PAS SYNONYME DE COUP D'ARRET** **27**

---

*Max Baucus, sénateur démocrate du Montana*

En attendant que l'OMC se ressaisisse, les Etats-Unis devraient prendre des mesures concrètes pour faire progresser la libéralisation des échanges, notamment appuyer l'adhésion de la Chine à l'OMC.

### **LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES DE L'OMC : SEATTLE, ET APRES ?** **30**

---

*Jeffrey Schott, de l'Institute for International Economics*

L'échec de la conférence ministérielle de Seattle n'a pas vraiment fait de gagnants, même parmi les détracteurs de cette organisation. En revanche, ce sont les pays en développement qui sont les gros perdants de l'affaire, parce qu'ils sont tributaires de l'existence d'un système commercial bien huilé.

### **LE PROBLEME DU COMMERCE AGRICOLE RESTE ENTIER APRES LA REUNION DE SEATTLE** **34**

---

*Bob Stallman, président de l'American Farm Bureau Federation*

Lors de toute future négociation sur le commerce agricole menée dans le cadre de l'OMC, les négociateurs américains devront insister pour que l'on parte du texte élaboré à la conférence ministérielle de Seattle.

### **LES PAYS EN DEVELOPPEMENT SONT POUR LA REPRISE DES NEGOCIATIONS, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX** **37**

---

*Jabulani Sikhakhane, rédacteur de l'hebdomadaire sud-africain Financial Mail*

Les pays en développement ont préféré voir échouer la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle plutôt que d'accepter la mise en route d'un nouveau cycle de négociations qui aurait fait le jeu des pays industriels.

## **FAITS ET CHIFFRES**

### **LES GRANDES DATES DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE INTERNATIONAL** **41**

---

### **QUOI DE NEUF DEPUIS LA FIN DU CYCLE D'URUGUAY ?** **42**

---

## **SOURCES D'INFORMATION**

### **ADRESSES ET SITES INTERNET** **44**

---

### **BIBLIOGRAPHIE (EN ANGLAIS)** **46**

---

---

---

# PERSPECTIVES ECONOMIQUES

---

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

Volume 5, Numéro 1, Février 2000

---

Le Bureau des programmes d'information internationale du département d'Etat offre des produits et des services qui visent à expliquer la politique des Etats-Unis à des auditoires étrangers. Le Bureau publie cinq revues électroniques qui examinent les principales questions intéressant les Etats-Unis et la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts – Perspectives économiques, Dossiers mondiaux, Démocratie et droits de l'homme, les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis et la Société américaine – ces revues présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Toutes les revues sont publiées en anglais, en français et en portugais; certaines d'entre elles sont également traduites en arabe, en russe et en espagnol.

Une nouvelle revue en anglais est publiée toutes les trois à six semaines. La parution des versions traduites suit normalement de deux à quatre semaines celle de la version en anglais. Certaines éditions des revues électroniques sont plus nombreuses que d'autres, et leur ordre de parution ne suit pas un roulement régulier.

Les opinions exprimées dans les revues ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des Etats-Unis. Le département d'Etat n'est nullement responsable du contenu ou de l'accessibilité des sites Internet indiqués en hyperlien; seuls les éditeurs de ces sites ont cette responsabilité. Les articles publiés dans ces revues peuvent être librement reproduits en dehors des Etats-Unis, sauf indication contraire ou sauf mention de droit d'auteur.

Les numéros les plus récents, ainsi que les archives, sont disponibles sur l'Internet à la page d'accueil du Bureau des programmes d'information internationale, à l'adresse suivante:  
[www.usia.gov/journals/journals.htm](http://www.usia.gov/journals/journals.htm)

Veuillez adresser toute correspondance au siège de l'ambassade des Etats-Unis de votre pays, à l'attention de la section Diplomatie publique, ou bien à la rédaction:

Editor, Economic Perspectives  
IIP/T/ES  
U.S. Department of State  
301 4th Street, SW  
Washington, DC 20547  
Etats-Unis d'Amérique

Adresse courrier électronique: [ejcon@usia.gov](mailto:ejcon@usia.gov)

Veuillez noter qu'il est possible de consulter le présent numéro des Perspectives économiques sur l'Internet à l'adresse suivante:  
[www.usia.gov/journals/ites/0200/ijef/ijef0200.htm](http://www.usia.gov/journals/ites/0200/ijef/ijef0200.htm)

---

Directrice de la publication . . . . .	Judith Siegel	Directrice artistique . . . . .	Sylvia Scott
Directeur de la rédaction . . . . .	Jonathan Schaffer	Maquette de couverture . . . . .	Joseph Hockersmith
Rédacteur en chef . . . . .	Bruce Odessey	Conseiller graphique . . . . .	Joseph Hockersmith
Rédacteurs en chefs adjoints . . . . .	Wayne Hall	Traduction . . . . .	Service linguistique IIP/G/AF
. . . . .	Kathleen Hug	Conseil de rédaction . . . . .	Howard Cincotta
Rédacteurs . . . . .	Eileen Deegan	. . . . .	Judith Siegel
. . . . .	Merle Kellerhals	. . . . .	Leonardo Williams
. . . . .	Phillip Kurata	Maquette de la version française . . . . .	ARS, Paris
. . . . .	Martin Manning		
. . . . .	Mildred Neely		
. . . . .	Warner Rose		

---

Département d'Etat des Etats-Unis  
Bureau des programmes d'information internationale  
Février 2000

## □ LE PRESIDENT CLINTON, LA MONDIALISATION ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

*Extraits de son discours au Forum économique mondial de Davos*

*Le président Clinton estime que la libéralisation du commerce est la seule voie à suivre tant par les pays industriels que par les pays en développement. Il ne partage pas l'avis de ceux qui veulent interrompre les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il n'est pas non plus d'accord avec ceux qui veulent empêcher la participation d'un plus grand nombre d'intéressés aux décisions de l'OMC.*

*On trouvera ci-après des extraits du discours que Bill Clinton a prononcé le 29 janvier au Forum économique mondial de Davos, en Suisse.)*

Je pense qu'il nous faut réaffirmer sans ambiguïté que l'ouverture des marchés et le commerce fondé sur des règles constituent le meilleur moyen que nous connaissions pour relever le niveau de vie, pour réduire la dégradation de l'environnement et pour généraliser la prospérité. Cela est vrai que l'on soit à Detroit, à Davos, à Dacca ou à Dakar. Dans le monde entier, l'ouverture des marchés crée des emplois, accroît les revenus, stimule l'innovation et favorise la vulgarisation des nouvelles techniques. Elle fait tout cela dans le cadre de l'expansion phénoménale des télécommunications internationales due au réseau Internet, dont le rythme de croissance est le plus rapide que l'on ait jamais observé.

A mon avis, le commerce ne peut qu'aller dans une seule direction, et c'est celle que nous prenons en reconnaissant que nous vivons à l'heure actuelle dans un monde nouveau et très différent et qu'il est tout à fait faux de dire que nous vivrions mieux si les échanges étaient moins importants et si nous cessions de tenter de trouver des solutions internationales dans le cadre desquelles nous pouvons ouvrir de concert.

Le commerce est tout particulièrement important pour les pays en développement. Ceux qui, dans ces pays, sont opposés à l'OMC devraient réfléchir au fait

suivant : pendant la période allant des années soixante-dix au début des années quatre-vingt-dix, les pays en développement qui ont choisi de favoriser la croissance au moyen du commerce ont connu une croissance au moins deux fois plus rapide que ceux qui ont refusé de s'ouvrir au monde. Les pays qui ont ouvert leur marché le plus ont enregistré un rythme de croissance six fois plus rapide (...)

Il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer le cas de la Corée du Sud, du Mexique ou de la Thaïlande, dont la croissance repose sur l'ouverture de leur marché; même après les récents effets traumatiques des crises financières, leur revenu national est encore plus du double de celui des années soixante-dix pendant lesquelles ces pays n'avaient pas autant ouvert leur marché. En outre, les progrès qu'ils ont enregistré en matière d'alphabétisation, d'enseignement et d'espérance de vie sont tout à fait extraordinaires et bien supérieurs à ceux des pays qui ont refusé de s'ouvrir au monde.

Bien sûr, un grand nombre des personnes qui mettent en doute la sagesse du libre-échange s'inquiètent du sort des pauvres et des défavorisés, et c'est tout à fait normal. Elles devraient cependant se demander ce qu'il adviendrait aux ouvriers du secteur du textile au Bangladesh ou aux travailleurs itinérants des zones rurales mexicaines si les perspectives d'emploi et de création d'entreprises qui vendent à des consommateurs aussi bien étrangers que locaux venaient à disparaître. Qu'arrivera-t-il aux agriculteurs en Uruguay, au Zimbabwe, en Australie, en Europe ou aux Etats-Unis si le protectionnisme rend impossible la vente de leurs produits en dehors des frontières de leur pays?

Comment les pays en développement pourront-ils améliorer les conditions de travail de leurs travailleurs et réduire la pauvreté si on leur refuse ces possibilités et d'autres possibilités de croissance qui vont de pair

avec la participation à l'économie mondiale? Non, le commerce ne doit pas être une course vers le bas, qu'il s'agisse du travail des enfants, des conditions de travail élémentaires ou de la protection de l'environnement. Toutefois, le fait de se détourner du commerce reviendrait à maintenir une partie de notre communauté mondiale au bas de l'échelle à tout jamais. Ce n'est pas là la bonne solution.

Je pense que pour sa part l'Europe devrait mettre sur le tapis ses subventions agricoles. Si bien même on ne supprimait qu'un tiers des subventions et des droits de douane de tous les pays dans le domaine agricole, les pays les plus pauvres en mesure d'exporter en retireraient plus de quatre milliards de dollars d'avantages économiques tous les ans.

Je pense que ceux qui ont entendu les manifestants dans les rues de Seattle ont bien compris. Toutefois, ceux qui disent que nous devrions interrompre les travaux de l'OMC ou dissoudre cette organisation ont tout à fait tort. Depuis la Seconde Guerre mondiale, huit cycles distincts de négociations commerciales multilatérales ont eu lieu, et des centaines d'accords commerciaux ont vu le jour. Que s'est-il passé? Les échanges commerciaux dans le monde se sont multipliés par quinze et contribuent à la croissance la plus rapide, la plus durable et également la plus partagée que l'on ait jamais enregistrée.

Rien ne peut remplacer la confiance et la crédibilité que l'OMC donne à l'expansion du commerce fondée sur des règles. Rien ne peut remplacer l'aide temporaire que l'OMC apporte à un pays, en particulier en cas de concurrence déloyale ou d'un accroissement brusque des importations. Enfin, rien ne peut remplacer le pouvoir de l'OMC de régler les différends qui suscite le respect de tous les Etats membres. Si nous voulons que le public soutienne l'OMC (...) nous ne devons pas refuser de voir la situation telle qu'elle est.

Si nous voulons que le public apporte son soutien à l'OMC comme je le souhaite (...) il nous faut lui laisser voir ce que nous faisons. Il nous faut diffuser un plus grand nombre de documents dans des délais moindres. Il nous faut ouvrir au public les séances des groupes spéciaux de règlement des différends et laisser les associations et les particuliers communiquer leurs vues d'une façon officielle. Enfin, il nous faut respecter les règles et nous conformer aux décisions de l'OMC, qu'elles nous soient favorables ou non.

Je tiens à indiquer clairement que je ne partage pas l'avis de ceux qui disent que nous devrions interrompre les travaux de l'OMC ou reporter la date d'ouverture du nouveau cycle de négociations. Je ne suis cependant pas non plus d'accord avec ceux qui considèrent avec mépris les nouvelles forces qui cherchent à faire entendre leur voix dans le dialogue mondial. La mondialisation donne à tous le pouvoir de l'information partout dans le monde. □

---

---

## □ L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS EST TOUJOURS AUSSI NÉCESSAIRE

---

*David Aaron, sous-secrétaire au Commerce*

*Le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) exige que l'Union européenne accepte de négocier la question des subventions à l'agriculture et qu'elle reconsidère ses propositions relatives aux investissements et à la concurrence, déclare le sous-secrétaire au Commerce chargé du commerce extérieur, David Aaron.*

*Selon lui, les États-Unis doivent continuer à faire pression en faveur d'un nouveau cycle de négociations. « Si nous ne le faisons pas, personne d'autre le fera », affirme-t-il.*

*Les autres objectifs des États-Unis sont l'adhésion de la Chine à l'OMC, l'ouverture des marchés grâce à des initiatives régionales et bilatérales et l'obtention d'un consensus en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce international, dit-il.*

---

Quand nous parlons de la volonté des États-Unis de favoriser le libre-échange en cette nouvelle ère, il convient de noter qu'il faut remonter loin dans le temps pour découvrir l'origine de notre attachement à ce principe. L'idée que nous nous faisons de l'ouverture des marchés remonte en effet à la première génération de dirigeants américains. Thomas Paine, Thomas Jefferson et Benjamin Franklin étaient opposés aux restrictions à l'importation et se déclaraient en faveur d'une politique commerciale non discriminatoire. En tant que fervent partisan du libre-échange, Jefferson affirmait : « Le libre-échange avec toutes les parties du monde est un droit naturel que nulle loi ne saurait restreindre. » Des pères fondateurs de la nation à la politique actuelle d'ouverture, l'élargissement de l'accès aux marchés a toujours été l'un des principes fondamentaux de la politique commerciale des États-Unis.

En ce qui concerne la période actuelle, tout le monde sait que la conférence ministérielle de Seattle qui a eu lieu en décembre dernier n'a pas permis de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales. Cela ne veut pas dire que des progrès n'y ont pas été réalisés ou que l'ordre du jour des États-Unis sur le commerce a marqué le pas. Durant cette réunion, nous sommes parvenus à un consensus dans plusieurs domaines très importants,

notamment sur la nécessité de continuer à exempter de droits de douane le commerce électronique, sur un programme d'action en faveur des pays les moins développés, sur l'adoption de mesures propres à faciliter le commerce et sur un programme de négociations relatif aux services.

Cependant, nous ne sommes pas parvenus à aplanir nos divergences sur d'autres questions importantes, dont beaucoup avaient trait à l'accès aux marchés. Notre tâche doit maintenant consister à faire progresser le processus de libéralisation.

A cette fin, nous poursuivons quatre objectifs prioritaires :

- veiller à ce que la Chine adhère à l'OMC,
- continuer les efforts en faveur de l'ouverture des marchés au sein d'autres organisations multilatérales comme la Zone de libre-échange des Amériques,
- obtenir un nouveau consensus sur l'importance du commerce international,
- enregistrer des progrès sur le calendrier d'un nouveau cycle de négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC.

### **LA NORMALISATION DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA CHINE ET SON ADHÉSION À L'OMC**

L'intégration de la Chine au système mondial revêt une importance cruciale. C'est pourquoi son admission à l'OMC est si importante.

Trois mesures sont nécessaires pour que la Chine puisse adhérer à l'OMC. Premièrement, elle doit mener à bien ses négociations bilatérales avec l'Europe et avec divers autres pays. Deuxièmement, nous devons tous finir de négocier le protocole d'adhésion. Troisièmement, le Congrès des États-Unis doit voter en faveur de la normalisation des relations commerciales normales avec la Chine.

Nous espérons que les deux premières étapes pourront être franchies sous peu, afin de pouvoir prendre la troisième mesure avant les vacances parlementaires d'été. La normalisation des relations commerciales avec la Chine et les pressions en faveur de son adhésion à l'OMC sont les mesures les plus importantes que nous puissions prendre pour élargir l'accès des Etats-Unis au marché mondial. C'est très simple. Le marché américain est déjà ouvert aux produits chinois. En normalisant nos relations commerciales avec la Chine, nous obtiendrons d'importants réductions des droits de douane, jusqu'à 20% dans certains cas, applicables à la quasi totalité des produits américains, ainsi que des améliorations sensibles de l'accès des services américains au marché chinois.

## INITIATIVES REGIONALES

Tout en mettant l'accent sur nos activités dans le cadre de l'OMC pour accroître l'accès aux marchés, nous jouons aussi un rôle actif dans un certain nombre d'organisations plus petites. J'aimerais faire état à ce propos de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

La ZLEA est issue d'un accord multilatéral régional visant à regrouper les pays du continent américain dans une zone unique de libre-échange. Nous nous employons à inclure dans cet accord diverses mesures ayant pour but de faciliter les échanges. En novembre dernier à Toronto, les ministres du commerce des pays membres ont approuvé un ensemble de mesures sur les droits de douane et la transparence destinées à réduire le coût des transactions commerciales, à créer un climat économique régional plus prévisible et à donner aux sociétés américaines les renseignements dont elles ont besoin pour prendre des décisions financières judicieuses.

Ces mesures comprennent la simplification des formalités d'importation temporaire de biens dans le cadre de voyages d'affaires, les expéditions exprès et les transactions portant sur les expéditions de faible valeur; la dissémination de renseignements sur les formalités, lois et règlements douaniers et l'utilisation d'un système perfectionné de gestion des risques pour concentrer les activités du service des douanes sur les biens et sur les voyageurs présentant des risques tout en facilitant le dédouanement et le mouvement des biens présentant peu de risques. Nous allons collaborer étroitement avec nos homologues des autres Etats membres en vue de veiller à la pleine application de ces mesures dès cette année et d'élaborer de nouvelles propositions susceptibles d'être mises en œuvre avant 2005.

## CONSENSUS SUR LE COMMERCE

L'amélioration de l'accès aux marchés est étroitement liée à notre attachement au système commercial international. Comme la plupart d'entre nous le savent, tout prouve que l'ouverture des marchés et le commerce fondé sur des règles relèvent le niveau de vie des populations, qu'ils réduisent la pauvreté et la dégradation de l'environnement et qu'ils assurent la libre circulation des idées favorables à la démocratie. Toutefois, si nous voulons voir progresser les initiatives que je viens de mentionner concernant l'accès aux marchés, nous devons tenir compte des préoccupations de ceux qui s'interrogent de plus en plus sur les vertus du commerce.

Le gouvernement Clinton partage certaines des préoccupations relatives au libre-échange, notamment en ce qui concerne la transparence, les normes du travail et l'environnement. C'est ainsi que nous sommes d'accord avec ceux qui réclament davantage de transparence au sein de l'OMC et qui insistent en faveur de la transparence des procédures de l'OMC et de la participation d'organisations non gouvernementales à certaines de ses réunions. En ce qui concerne les normes du travail, nous avons proposé la création d'un groupe de travail de l'OMC qui serait chargé d'examiner les rapports entre le commerce et le travail. Le président Clinton a également demandé à l'OMC de tenir compte davantage de l'incidence des accords commerciaux sur l'environnement.

Tout en partageant ces préoccupations et en y répondant, nous ne pensons cependant pas, contrairement à ceux qui émettent d'autres critiques non corroborées, qu'elles sont incompatibles avec le maintien du système commercial international. De plus, des preuves tant empiriques qu'au cas par cas montrent que la majorité des arguments contre le commerce international ne sont pas valables, que ce soit dans la pratique ou en théorie. Quatre exemples réfutent les arguments des adversaires de l'OMC.

Premièrement, les détracteurs du libre-échange prétendent vouloir aider les pays pauvres tout en se montrant peu disposés à y investir ou à faire du commerce avec eux, deux activités qui sont indispensables au développement de ces pays.

Deuxièmement, certains d'entre eux mettent l'accent sur la nécessité de faire progresser la démocratie, mais ridiculisent les décisions de gouvernements démocratiques. Un grand nombre de ceux qui critiquent l'OMC prétendent qu'elle soucie peu de l'obligation de rendre des comptes et de la transparence qui caractérisent toute

institution démocratique. Le gouvernement des Etats-Unis est d'accord avec ce jugement dans certains cas, et c'est pourquoi il préconise la transparence des procédures de l'OMC et la participation des organisations non gouvernementales à certaines de ses réunions. Ce que beaucoup de critiques oublient toutefois, c'est que la majorité des Etats membres de l'OMC sont dotés d'un gouvernement démocratique qui agit avec l'approbation de leurs citoyens.

Troisièmement, certains veulent améliorer l'environnement, mais sont opposés à la croissance, qui est indispensable à l'obtention des ressources nécessaires pour atteindre cet objectif. Personne ne nie que le développement économique mène souvent à la dégradation de l'environnement. Il n'en reste pas moins que les pays dont l'environnement est le plus salubre sont aussi les pays les plus développés. La majeure partie de la dégradation de l'environnement est imputable à la pauvreté et au manque d'instruction; c'est un fait établi que le commerce et les investissements atténuent ces problèmes.

Enfin, ceux qui critiquent l'OMC estiment qu'ils protègent les petites entreprises contre les grosses sociétés en démantelant les règles dont dépendent les premières. Or, les petites entreprises sont nos plus gros exportateurs, et du fait de leurs faibles ressources les règles revêtent pour elles une importance cruciale contre les obstacles au commerce et pour le règlement des différends. Au sein du gouvernement comme dans le secteur privé, nous devons entamer un dialogue honnête sur l'importance du commerce international. C'est grâce à un tel dialogue, j'en suis persuadé, que les principes de l'ouverture des marchés et de l'OMC prévaudront.

## **L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

Nous demeurons résolus à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales et aimerions le faire dès que possible. Un nouveau cycle est souhaitable, et nous continuons à nous efforcer d'y parvenir. Cependant, il ne sera fécond ou possible que lorsque nos principaux partenaires commerciaux se montreront disposés à accepter des compromis et à ouvrir les secteurs de leur économie qu'ils ont toujours maintenus fermés.

Que pouvons-nous donc faire pour entamer un nouveau cycle de négociations? Premièrement, les Etats membres de l'Union européenne doivent autoriser la Commission européenne à élaborer une politique agricole qui permettra de le faire. A vrai dire, l'Europe doit

mettre ses subventions à l'agriculture sur le tapis.

Deuxièmement, l'Union européenne doit se prononcer sur ce qu'elle veut obtenir au sujet des investissements et de la politique de concurrence. Les investissements sont une question dont les pays en développement ne veulent pas entendre parler. Quant à la politique de concurrence, il est clair que, pas plus que les Etats-Unis, l'Union européenne ne veut que sa législation antitrust ne soit connue qu'après coup par 130 autres pays.

Troisièmement, les Etats-Unis doivent continuer à insister en faveur d'un nouveau cycle de négociations. Si nous ne le faisons pas, personne d'autre ne le fera. La première mesure consiste à aller de l'avant avec le programme incorporé de l'OMC auquel chaque pays membre est obligé d'adhérer. Nous devons obtenir des propositions sur les services, sur l'agriculture et sur les biens industriels qui feront ressortir les avantages d'un nouveau cycle.

Je reconnais que la liste de conditions à remplir pour lancer un nouveau cycle de négociations est imposante. Certains pays ont opté pour une stratégie qui consiste plutôt à rechercher une libéralisation bilatérale et régionale du commerce. J'estime que nous devons également poursuivre nos efforts sur les plans bilatéral et régional, mais à long terme cela ne remplacera pas l'OMC. Les accords bilatéraux et régionaux peuvent stimuler la libéralisation du commerce et constituer des exemples utiles. Toutefois, en dernier ressort, c'est le système mondial qui revêt une importance capitale.

## **CONCLUSION**

Les premiers dirigeants des Etats-Unis avaient compris l'importance de l'ouverture des marchés et du libre-échange. Plus de deux siècles plus tard, l'histoire et l'expérience leur ont donné raison. Insister en faveur de l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations au sein de l'OMC, normaliser les relations commerciales avec la Chine et poursuivre nos efforts de libéralisation dans le monde sont les mesures les plus importantes que nous puissions prendre pour améliorer l'accès aux marchés en cette nouvelle ère. Nous devons saisir l'occasion qui s'offre à nous de faire avancer le processus d'ouverture si important pour la prospérité des pays riches et si indispensable au relèvement du niveau de vie de la population des pays pauvres. Si nous ne le faisons pas, nous risquons de ne pas connaître une situation dans laquelle tout le monde serait gagnant au sein de l'économie mondiale. □

---

---

## ❑ LE COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES A LA CROISEE DES CHEMINS

---

*August Schumacher, sous-secrétaire à l'Agriculture*

*Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent s'attaquer aux questions sur lesquelles ont achoppé les participants à la conférence ministérielle qui s'est tenue à Seattle au mois de décembre. Il leur faut notamment tenir compte des critiques émises par les pays en développement, lesquels estiment faire figure de parents pauvres de l'OMC dans l'état actuel des choses, déclare le sous-secrétaire à l'Agriculture, August Schumacher.*

*Dans un article reprenant le discours qu'il a prononcé le 5 janvier lors de la 54e conférence annuelle de l'agriculture, à Oxford en Angleterre, M. Schumacher plaide pour la reprise cette année des négociations sur le commerce international des produits agricoles, comme il en a été convenu antérieurement; faute de quoi, il craint que tout le système du commerce international ne voie sa crédibilité compromise.*

*Les Etats-Unis ont donné l'exemple en supprimant les obstacles préjudiciables à la libéralisation du commerce des produits agricoles; à l'Union européenne et au Japon de prendre la relève, dit M. Schumacher. « Cela demande du courage (...) mais c'est faisable », affirme-t-il.*

---

On m'a demandé de vous livrer les réflexions que m'inspire le thème suivant: « La politique commerciale mondiale: peut-on faire marche arrière? » Question rhétorique s'il en est, tout au moins du point de vue des Etats-Unis, parce que l'on ne peut y répondre que par la négative. Les Etats-Unis envisagent depuis longtemps la réalisation d'un système de commerce international des produits agricoles qui soit plus ouvert, plus complet, plus transparent et plus robuste. Même si le cycle des négociations d'Uruguay, qui a abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a la distinction d'avoir inclus l'agriculture dans un tel système, le fait est qu'il nous reste encore « des milles à parcourir », pour reprendre l'expression du célèbre poète américain Robert Frost, avant d'en finir avec la réforme du commerce des produits agricoles et avec son intégration au système commercial international.

Aussi nous sommes-nous fixé plusieurs objectifs pour la reprise des négociations sur l'agriculture entamées à

Seattle. Pour améliorer le système des échanges internationaux, il faut:

- supprimer les subventions à l'exportation,
- durcir les règles sur les aides nationales qui ont un effet de distorsion sur les échanges,
- élargir l'accès aux marchés par le jeu de l'abaissement des droits de douane et de l'accroissement des contingents,
- réformer les offices de commercialisation,
- enfin, faciliter le commerce des produits issus des nouvelles techniques, notamment dans le domaine de la biotechnologie.

Il nous faut accueillir de nouveaux membres au sein de l'OMC. Par ailleurs, il importe que nous agissions en étroite liaison avec les pays en développement pour veiller à ce qu'ils puissent participer de manière transparente aux négociations de l'OMC dans la double perspective de l'accroissement de leur accès au marché mondial et de la poursuite de l'ouverture de leurs propres marchés vis-à-vis des autres pays en développement exportateurs de produits agricoles et des producteurs agricoles membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### **LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE SEATTLE**

Que les 135 membres de l'OMC n'aient pas réussi pendant la conférence ministérielle de Seattle à finaliser un accord relatif à la mise en route d'une nouvelle série de négociations commerciales, voilà qui nous a certes déçus, et d'autres avec nous, mais non découragés. Comme l'a dit le président Clinton, « nous avons fait des progrès à la conférence ministérielle de l'OMC à Seattle, bien que des divergences importantes demeurent. Je reste optimiste quant à la possibilité de les atténuer et de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales mondiales au cours des prochains mois. »

La suspension des négociations procède de plusieurs raisons. Nous devons tenir pleinement compte de chacune d'entre elles si nous voulons progresser. Par exemple, l'OMC doit s'arranger pour accroître la participation de tous ses membres, pays en développement y compris, à la prise des décisions.

Les pays en développement se sont plaints de ne pas retirer les avantages qui découlent des échanges et dont bénéficient les pays plus développés. Ce sont des griefs qu'il ne faut pas négliger. Ils tiennent en partie à la politique agricole de certains pays qui a un effet de distorsion sur les échanges et qui place un fardeau immense et injuste sur les agriculteurs des pays en développement, ainsi qu'à l'insuffisance du renforcement des capacités dans les pays en développement eux-mêmes. Nous encourageons la Banque mondiale et les institutions qui y sont affiliées non seulement à appuyer le renforcement des capacités, mais aussi à continuer de soutenir la modernisation et le développement de l'agriculture dans ces pays.

Un certain nombre de pays d'Asie, d'Europe et également d'Amérique du Nord continuent de consacrer des sommes importantes au maintien de mesures propres à créer des distorsions commerciales pour le bienfait de leur agriculture, ce qui se fait au détriment des pays en développement. De fait, dans un certain nombre de pays, une grande part du revenu agricole provient directement des aides de l'Etat.

## **ET MAINTENANT, QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?**

Voilà bien la question que tout le monde se pose en ce moment. Pour ma part, j'estime que nous devons entamer les négociations sans perdre de temps pour préserver la crédibilité de l'OMC. L'article 20 de l'accord du cycle d'Uruguay dispose que les négociations pour la poursuite de ce processus devront être engagées un an avant la fin de la période d'exécution. C'est pourquoi les pays sont déterminés, en vertu de la « clause de continuation », à reprendre rapidement cette année les négociations sur l'agriculture et les services (on parle généralement du programme incorporé). Faute de quoi, nous risquons de compromettre la crédibilité de l'ensemble du système commercial international – système que nous avons mis plus de cinquante ans à ériger patiemment, petit à petit.

La croissance du commerce mondial a connu une expansion trois fois supérieure à celle du produit intérieur

brut des pays membres de l'OCDE, de l'ordre de 9 % contre 2,8 %. Le commerce mondial des produits agricoles a progressé au point de porter sur près de 270 milliards de dollars en 1999, contre 200 milliards de dollars en 1990. Cet accroissement s'est révélé particulièrement notable en ce qui concerne les produits alimentaires à la valeur ajoutée. Aux Etats-Unis, les exportations de ces produits ont affiché une hausse de 40 % au cours des dix dernières années, en passant de 14 milliards de dollars à 20 milliards de dollars.

Mais les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon ne seront pas les seuls à tirer parti de la mise en route de négociations sur la libéralisation du commerce agricole. Les pays en développement ont aussi gros à gagner. En l'absence de l'ouverture du système commercial international, certains pays en développement risquent davantage de pâtir de l'insécurité alimentaire. En l'absence d'un système ouvert, ils ne réussiront pas à accroître les débouchés pour leurs produits agricoles. Dès lors, il importe que les pays en développement joignent leurs efforts à ceux des pays industriels pour veiller au lancement d'un nouveau cycle de négociations.

Dans le contexte de la Déclaration de Marrakech, une décision adoptée à la conclusion du cycle d'Uruguay prévoit la mise en place d'un traitement différencié et plus favorable en faveur des pays en développement, et ses signataires sont convenus de passer en revue les répercussions du cycle d'Uruguay sur les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires afin de mieux les épauler tandis qu'ils s'efforcent d'atteindre leurs objectifs en matière de développement.

Il y a des dossiers auxquels l'OMC peut s'attaquer dès maintenant. Ainsi devons-nous réfléchir aux moyens de progresser dans la voie de l'établissement d'un groupe de négociations sur l'agriculture, en commençant par trouver quelqu'un prêt à en assurer la présidence. Il importe de ne pas perdre de temps.

En outre, il convient de forger un consensus à l'OMC sur les aspects commerciaux de la biotechnologie. L'idée de l'établissement d'un groupe de travail sur ce thème a suscité des débats animés au cours de la dernière conférence ministérielle. Pour notre part, nous persistons à dire que c'est la meilleure façon d'aborder la question. La biotechnologie fait d'ailleurs l'objet de discussions dans de nombreux forums, dont la Commission du Codex Alimentarius, l'Organisation de coopération et de

développement économiques et les négociations du Protocole sur la biosécurité. Cela dit, les aspects commerciaux de la biotechnologie agricole méritent d'être débattus tant au sein de l'OMC qu'à l'échelon bilatéral.

A cet égard, le président Clinton et le président de l'Union européenne, M. Romano Prodi, sont convenus d'avoir des entretiens à un échelon élevé sur la biotechnologie et de consulter des parties intéressées autres que les gouvernements. Dans cette optique, nous comptons aborder toute une gamme de sujets, dont les procédures d'agrément des produits issus de la biotechnologie et les questions relatives à l'accès aux marchés. En outre, il est prévu qu'un forum consultatif réunisse des chercheurs, des universitaires, des consommateurs et des groupes de défense de l'environnement.

### **LES DIVERGENCES ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'UNION EUROPEENNE**

La réunion au sommet qui a eu lieu entre les Etats-Unis et l'Union européenne en décembre 1999 a fait clairement ressortir les divergences profondes qui continuent de nous séparer. Bien que les Etats-Unis et l'Union européenne se soient mis d'accord pour axer la nouvelle série de négociations sur l'agriculture, les services et l'accès aux marchés, l'Union européenne s'obstine à vouloir élargir le programme de travail en y ajoutant le dossier des règles relatives aux investissements et celui des mesures antitrust. Il est indispensable qu'elle revienne sur ses prétentions. Nous devons œuvrer de concert à la formulation d'un programme de travail raisonnable pour être en mesure de lancer le nouveau cycle de négociations.

En ce qui concerne nos relations bilatérales avec l'Union européenne, plusieurs dossiers continuent de nous tracasser. En fait, la question de la viande de bœuf et celle des bananes nous préoccupent vivement dans la mesure où elles sapent la procédure de règlement des différends de l'OMC. Conséquence directe du refus obstiné de l'Union européenne de se conformer à la décision du groupe spécial de l'OMC et de lever son interdiction injustifiée qui vise la viande de bœuf américain aux hormones, nous avons frappé de droits de douane de 100% des exportations européennes d'une valeur estimée à 116,8 millions de dollars. En outre, nous percevons des droits de douane également de 100% sur des produits de l'Union européenne d'une valeur totale de 190 millions

de dollars en raison du refus de cette dernière d'appliquer la décision de l'OMC relatif au régime d'importation des bananes.

### **LES SENTIERS BATTUS : LES MESURES AYANT UN EFFET DE DISTORSION SUR LES ECHANGES**

Alors que nous cherchons à remédier aux mesures qui ont un effet de distorsion sur les échanges, l'Union européenne continue de se montrer incapable de réformer sa politique agricole commune (PAC) de manière notable. Elle a informé l'OMC que ses aides à l'agriculture oscillaient aux alentours de 90 milliards de dollars par an ; or, la moitié de ces subventions sont source de distorsions commerciales. En vertu de son programme de réformes pour l'an 2000, l'Union européenne envisage d'intensifier ses mesures de soutien interne par le biais de paiements directs. De plus, elle consacre plusieurs milliards de dollars par an à la subvention des exportations. C'est la distorsion la plus importante du commerce des produits agricoles qui existe au monde. Qu'on ne se méprenne pas : Les Etats-Unis n'ont pas d'objection à ce que l'Union européenne apporte un soutien à ses agriculteurs. Ce qu'ils n'acceptent pas, c'est qu'elle applique une politique ayant un effet de distorsion sur les échanges. Les aides qu'elle verse se révèlent préjudiciables non seulement aux pays en développement, mais aussi à ses consommateurs. A cause du niveau élevé des droits de douane et des subventions, le prix des produits alimentaires que doivent payer les Européens est considérablement supérieur aux cours mondiaux.

L'Union européenne alléguait récemment que les agriculteurs des Etats-Unis recevaient le double des aides touchées par leurs homologues européens. En réalité, la plupart des données publiées ces derniers temps par l'OCDE révèlent que les aides européennes à la production assuraient en moyenne 39% du revenu agricole pour 1996-98, alors que celles des Etats-Unis à leurs agriculteurs se limitaient à 17% pour la même période. De surcroît, les données de l'OCDE indiquent que les aides à l'appui de la production sont près de 10 fois plus élevées à l'acre (0,4 hectare) dans l'Union européenne qu'aux Etats-Unis (324 dollars à l'acre, contre 34 dollars aux Etats-Unis).

Qui plus est, l'Union européenne offre des aides internes, ayant un effet de distorsion sur les échanges, qui visent au moins une cinquantaine de produits agricoles, dont la viande de bœuf, l'huile d'olive, les tomates, le vin, les pommes, les concombres, les artichauts, les courgettes, les

cerises, les clémentines, les raisins et les pêches. Les Etats-Unis, en revanche, limitent leurs mesures de soutien interne à environ 9 produits de base. Par exemple, ils n'apportent aucune aide à la production en faveur de leur viticulture, de renommée mondiale, alors que l'Union européenne a déboursé 1,9 milliard d'euros en 1996-97 au titre de l'aide à la production et 37 millions d'euros en 1997-98 sous la forme de subventions à l'exportation. Les dépenses de l'Union européenne ont certes diminué ces dernières années, mais ses réformes de politique générale se traduiront en toute probabilité par le doublement des aides à la viticulture dans les années à venir.

Les pays en développement comptent sur les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon pour jouer un rôle de premier plan dans la formulation d'une politique agricole sérieuse. Les Etats-Unis se sont montrés à la hauteur de la tâche en réduisant considérablement leurs subventions à l'exportation, en particulier pour les céréales. Et l'Union européenne? Elle persiste à verser des subventions élevées qui continuent de provoquer des distorsions dans le commerce mondial des produits agricoles.

## **LOIN DES SENTIERS BATTUS**

Pour conclure, j'aimerais citer un célèbre poème de Robert Frost, « The Road Not Taken » :

En ballade dans un bois, je vis deux routes s'offrir  
à moi.  
Je pris celle qui menait loin des sentiers battus.  
Rien ne fut comme avant, parce que je fis ce choix.

Notre situation n'est pas si différente de celle que décrit Robert Frost. Nous pouvons poursuivre notre route sur les sentiers battus du protectionnisme en matière d'agriculture, ceux-là même que nous connaissons trop bien. Ils nous feront piétiner pendant des années, comme ce fut le cas pendant les négociations du cycle d'Uruguay, tandis que persisteront les politiques protectionnistes ayant un effet de distorsion et une incidence négative sur les cours mondiaux, l'environnement et les producteurs agricoles performants, en particulier dans les pays en développement.

Ou alors nous pouvons suivre la voie qui nous mènera loin de ces sentiers battus et qui nous fera avancer rapidement. Cela demande du courage; du courage de la part des Etats-Unis, de l'Union européenne, du Japon et des autres pays. Mais c'est faisable. Si nous nous y appliquons, nous pouvons conclure une nouvelle série de négociations. Notre action commune a contribué à refaçonner l'économie dans la période de l'après-guerre, ce qui nous a menés à la croisée des chemins où nous sommes aujourd'hui. Engageons-nous loin des sentiers battus – rien ne sera comme avant. □

---

## ❑ METTRE LA MONDIALISATION AU SERVICE DES TRAVAILLEURS

---

*Alan Larson, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, commerciales et agricoles*

*Le système mondial des échanges peut et doit faire le jeu des pays industriels aussi bien que celui des pays en développement, affirme M. Alan Larson dans un article rédigé à partir d'un discours qu'il a prononcé le 5 janvier au Rotary Club de Washington.*

*La libéralisation des échanges continue de se heurter à de nombreux obstacles, notamment en ce qui concerne les questions liées à l'environnement, aux droits des travailleurs et au protectionnisme pur et simple. Toutefois, ajoute-t-il, comme tous les pays souhaitent l'établissement d'un système ouvert et équitable au sein duquel la mondialisation serait au service des travailleurs, force leur sera de supprimer ces obstacles.*

---

Il est dans l'intérêt des Etats-Unis, j'en ai l'intime conviction, que l'économie mondiale se développe par le biais de l'accroissement des échanges et des mouvements de capitaux et de la libéralisation de ces derniers. En même temps, pour être durable, l'économie mondiale doit reposer sur de solides fondements moraux et politiques. L'économie mondiale doit s'appuyer sur un sens mondial de la solidarité et être animée par la prise de conscience du fait que rien de ce qui est humain ne nous est étranger. En outre, elle doit être fortifiée par la présence d'un ensemble d'institutions et de règles veillant à garantir que tout un chacun, dans notre pays comme à l'étranger, puisse trouver au sein de l'économie mondiale les occasions d'accroître sa liberté et de réaliser pleinement le potentiel qu'il tient de Dieu.

Lorsque je parle de liberté, je pense aux quatre domaines chers à Franklin Roosevelt, l'ancien président des Etats-Unis: le fait de pouvoir s'exprimer librement, de pratiquer le culte de son choix et de ne pas vivre sous le joug de la peur ni sous celui du besoin. Des problèmes ardu nous attendent tandis que nous poursuivons ces objectifs à l'aube d'un nouveau millénaire, parce que les libertés qui permettent à l'individu de réaliser son plein potentiel sont inégalement réparties à travers le monde.

### VARIATIONS SUR UN VIEIL ADAGE

Un adage bien connu nous dit qu'en donnant un poisson à un homme on le nourrit pour un jour, mais qu'en lui apprenant à pêcher on le nourrit pour toute sa vie. Cet adage mérite d'être actualisé à plusieurs égards.

Pour commencer, ce n'est pas seulement par souci des convenances politiques qu'il convient de le préciser: cet adage vaut pour les femmes aussi bien que pour les hommes. De fait, l'une des leçons les plus importantes que l'on ait tirée de la dynamique du développement, c'est bien de veiller à ce que les femmes aient accès aux possibilités économiques au même titre que les hommes.

Toutefois, pour dépasser le simple stade de la subsistance, les hommes et les femmes des pays en développement doivent pouvoir vendre leurs produits sur les marchés mondiaux et acheter ceux dont ils ont besoin pour jouir de la qualité de la vie qu'ils recherchent. C'est là que la situation se corse.

Premièrement, il y a d'abord le problème du protectionnisme. Supposons que je sois un pêcheur d'un pays industriel; est-ce que je ne craindrais pas de voir mon salaire diminué ou de perdre mon emploi si je devais soutenir la concurrence d'une femme d'un pays en développement qui ferait le même travail que moi? Sous l'effet de la pauvreté, elle pourrait être disposée à travailler plus longtemps que moi ou pour un salaire plus faible. Est-ce déloyal? Beaucoup parmi nous affirmeraient que nous ne devrions pas refuser de lui acheter son poisson sous prétexte qu'elle est pauvre et prête à accepter une rémunération plus faible.

Cet exemple n'est pas aussi anodin qu'il y paraît au premier abord. Lors des négociations commerciales qui se sont tenues récemment à Seattle, certains pays ont refusé d'appuyer une proposition portant sur l'abaissement des droits de douane, et dite de libéralisation accélérée des tarifs douaniers, en partie parce qu'ils souhaitaient protéger leurs pêcheurs contre la concurrence des pays en développement.

Les pressions protectionnistes exercées par les agriculteurs européens et japonais se révèlent encore plus prononcées. L'un des plus grands obstacles à la mise en route d'un nouveau cycle de négociations sera de convaincre les agriculteurs des pays industriels qu'il est inconvenant de recourir aux barrières commerciales et aux subventions ayant un effet de distorsion sur les échanges pour protéger leur revenu et leur mode de vie, si les agriculteurs à faible revenu des pays en développement doivent en pâtir. Et de crainte d'être accusés de pharisaïsme, les Etats-Unis doivent reconnaître que la réduction des obstacles au commerce visant l'importation d'articles d'habillement présenterait le plus haut intérêt pour les travailleurs à faible revenu des pays en développement, même s'il est vrai que l'accroissement de ces importations se révélerait préjudiciable aux travailleurs américains, dont un grand nombre n'ont guère d'autres possibilités d'emploi en dehors du secteur de l'habillement.

Dès lors, les pays industriels doivent veiller à intégrer à la formulation de leur politique commerciale des mécanismes adéquats de transition ainsi qu'à se doter de moyens novateurs et plus performants pour donner à leurs travailleurs les compétences qui leur permettront de soutenir la concurrence au sein d'une économie mondiale. Force nous est d'admettre que cette tâche peut se révéler particulièrement difficile pour les travailleurs défavorisés, pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'instruction ou pour ceux dont les compétences sont limitées à un secteur particulier et sont difficilement transférables à d'autres.

Supposons, malgré tout, que nous réussissions à résoudre cette difficulté et que nous acceptions sans barrières commerciales le poisson que vendrait la femme du pays en développement dont je parlais tout à l'heure. Reste le problème de la surexploitation des ressources halieutiques. Si le nombre de poissons pêchés chaque année doit être réglementé pour protéger les bancs de poissons, on pourrait procéder sur la base de la production des années passées, ce qui pourrait nous avantager, ou sur une autre base quelconque. Qui va déterminer les règles à suivre en la matière et veiller à leur application ?

Les problèmes ne s'arrêtent pas là. Imaginez que l'on s'inquiète parce que les techniques de pêche de notre concurrente sont telles que celle-ci attrape sans le vouloir un nombre important de tortues de mer. Notre souci de l'environnement nous donne-t-il le droit de refuser de lui acheter ses poissons, bien qu'elle soit pauvre, tant qu'elle n'aura pas modifié ses techniques de pêche ? A tort ou à

raison, la législation américaine nous reconnaît ce droit, et un groupe spécial de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) nous a donné gain de cause sur ce point, à partir du moment où nous agissons à bon escient.

Admettons que la femme se mette à utiliser des appareils qui empêchent les tortues de se faire malencontreusement piéger. Devrions-nous lui acheter son poisson si d'autres pêcheurs de son pays, eux, ne changent rien à leurs pratiques et que les pouvoirs publics de leur pays ne les obligent pas à se servir de dispositifs destinés à protéger les tortues ? Pendant la période des fêtes de fin d'année, j'ai officiellement pris la décision de maintenir la politique des Etats-Unis en vigueur selon laquelle nous autorisons l'importation de crevettes pêchées par des chalutiers munis de dispositifs de protection des tortues, même par ceux des pays qui n'en rendent pas l'utilisation obligatoire.

Et si ces questions ne sont pas suffisamment complexes, il y a encore celle des pratiques relevant du droit du travail. Le droit américain nous autorise à interdire l'importation des poissons de notre brave femme, si celle-ci a recours à des esclaves ou au travail forcé. Nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr, pour considérer que notre intérêt commun à tous de mettre fin à ces pratiques justifie pleinement le recours à ce moyen de pression commerciale, et j'ai toute confiance que l'OMC n'y trouverait absolument rien à redire.

Admettons que la femme fasse travailler des enfants. La plupart d'entre nous réfléchirait à deux fois avant d'acheter des marchandises produites par des mineurs, en particulier si leur emploi comporte une composante d'exploitation. A l'heure actuelle, les règles de l'OMC n'autorisent pas explicitement les pays à interdire l'importation de produits issus de l'exploitation du travail des enfants. Certains se demandent ce qu'il adviendrait à ces enfants désespérément pauvres s'ils ne travaillaient pas.

Dans la pratique, nous avons connu des succès encourageants en ce qui concerne la conception de programmes-pilotes destinés à sortir les enfants de l'usine et à les scolariser. Dans certains cas, les emplois qu'ils quittent reviennent à des mères de famille, dont beaucoup font une première apparition sur le marché du travail. Un programme visant le secteur de l'habillement au Bangladesh a ainsi relancé les exportations de ce pays, parce que les pays opposés au travail des mineurs se sont montrés prêts à importer des vêtements du Bangladesh

une fois qu'ils savaient les enfants à l'école, et non plus dans les usines. Cette réussite a encouragé des entreprises du Pakistan à suivre l'exemple du Bangladesh. Nous devons faire fond sur ce capital d'expériences positives.

## **LES DROITS DE L'HOMME**

Des problèmes encore plus compliqués apparaissent lorsque l'on considère la question des droits de l'homme. La démocratie et le respect des droits de l'homme ne sont pas un luxe hors de la portée des pays pauvres. Ce sont des droits auxquels aspirent tous les êtres humains et sans lesquels le vrai développement ne pourra pas se produire, que ce soit pour la femme qui vit de la pêche ou pour toute autre personne.

En outre, la démocratie et le respect des droits de l'homme contribuent à la bonne marche de l'économie à divers égards. Ils freinent la corruption et les abus de pouvoirs qui détruisent l'économie, empêchant par exemple que les permis de pêche ne soient délivrés qu'aux amis du président. Ils constituent une base rationnelle sur laquelle on peut s'appuyer pour prendre des décisions concernant la quantité et le genre des services publics qui seront offerts, par exemple en matière d'enseignement et de sûreté publique. En l'absence de ces biens, l'économie ne peut pas fonctionner normalement. C'est pour cette raison que les Etats-Unis consacrent une part croissante de leur aide à l'étranger au renforcement de la primauté du droit et qu'ils continueront à dénoncer les violations des droits de l'homme.

Essayons de faire le point sur l'économie mondiale. Au cours des cinquante dernières années, les Etats-Unis ont connu une période de croissance économique et de prospérité sans précédent. Notre revenu a progressé d'environ 60 % en valeur réelle. Mesuré à l'aune de notre pouvoir d'achat, notre revenu dépasse aujourd'hui de 27 % celui des Japonais et de 41 % celui des Allemands. Le chômage est faible, et la valeur de la capitalisation boursière a quadruplé en l'espace de dix ans.

Les échanges ont assurément alimenté cette expansion. La part du commerce dans notre économie nationale a doublé en moins d'une génération. Nous sommes le plus gros exportateur au monde, et les exportations ont créé de bons emplois; de fait, les salaires dans nos entreprises à vocation exportatrice représentent en moyenne 15 % de plus que dans les autres secteurs de l'économie.

A travers le monde, des pays se rallient aux composantes

fondamentales du modèle américain de concurrence. C'est l'une des raisons pour lesquelles les perspectives de la croissance mondiale n'ont jamais été aussi bonnes.

Les pays en développement commencent, à un degré important, à prendre part à cette expansion des débouchés mondiaux. Ainsi les pays d'Asie de l'Est ont-ils connu un rythme de croissance supérieur à 8 % par an au cours des années 1980 et 1990. Beaucoup trop d'habitants de notre planète continuent de vivre dans la misère, mais la proportion de ceux qui doivent faire avec moins d'un dollar par jour est quand même passé de 25 % en 1987 à environ 21 % dix ans plus tard.

D'autres indicateurs, qui ne sont pas des indicateurs économiques au sens strict du terme, dénotent aussi une évolution favorable au sein des pays en développement. L'espérance de vie est passée de 59 ans en 1970 à 67 ans en 1997. Bien que trop faible encore, elle a progressé aussi dans les pays les plus pauvres en passant de 43 ans à 52 ans au cours de la même période.

## **LES INITIATIVES EN COURS**

Les conditions ont beau s'être améliorées dans beaucoup de pays en développement, elles sont loin d'être acceptables.

Nous devons intensifier nos efforts pour aider les individus des pays en développement les plus pauvres à participer de manière constructive à l'économie mondiale. Aussi notre gouvernement ne ménage-t-il aucun effort pour faire adopter cette année par le Congrès deux propositions de loi, l'une sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique et l'autre en faveur du bassin des Caraïbes. Ces deux textes offrent des possibilités économiques importantes aux populations pauvres des pays à faible revenu. En les aidant à développer leur économie, nous leur donnons les moyens d'être des partenaires économiques plus solides et, à terme, de meilleurs clients.

Nous sommes convenus d'annuler pratiquement la totalité des dettes des pays les plus pauvres, à partir du moment où ceux-ci sont déterminés à prendre des mesures de nature à alléger la pauvreté et à créer une base solide pour une croissance économique durable. Nous contribuons au financement de programmes d'éducation dans le monde entier. Nous avons apporté notre soutien à l'accroissement important des programmes éducatifs et sociaux entrepris par les banques multilatérales de

développement. Nous avons mis en route une initiative destinée à élargir l'infrastructure de l'Internet dans plus d'une vingtaine de pays africains.

Pour favoriser la paix, la démocratie et le développement au degré où ils veulent le faire, les Etats-Unis doivent consacrer les ressources qui s'imposent. Malheureusement, nos crédits budgétaires dans ces domaines ont diminué au fil des ans. A l'heure actuelle, nous consacrons moins de 1 % du budget fédéral à ces programmes. Nous devons faire mieux.

Par ailleurs, il nous faut élargir le système des échanges en incluant tous les pays qui sont disposés à respecter les règles en vigueur et qui sont en mesure de le faire. Le Congrès aura bientôt l'occasion de prendre la décision particulièrement importante de normaliser de façon permanente les relations commerciales des Etats-Unis avec la Chine dans le cadre de l'adhésion de celle-ci à l'Organisation mondiale du commerce. Cette décision ne saurait être assimilée à l'acceptation de la politique du gouvernement chinois en matière de droits de l'homme ; elle vise simplement à intégrer 1,2 milliard de Chinois à un système commercial fondé sur des règles.

### **FAIRE RAYONNER LA LIBERTE**

Après la conférence ministérielle de Seattle, d'aucuns ont conclu à l'inévitabilité d'une collision dans le système commercial entre les intérêts des pays en développement et ceux des pays, dont le mien, qui cherchent à aborder la question du droit du travail et les questions sociales au sein de l'OMC. C'est un avis que je ne partage pas.

Ce que souhaitent les deux camps qui prennent part à ce débat, c'est un système fondé sur la participation et qui donne à tous la possibilité de profiter du rayonnement de la liberté rendu possible par l'économie mondiale. On ne peut concevoir un développement digne de ce nom qui ferait l'impasse sur l'élargissement du droit des travailleurs de s'associer et de négocier collectivement aussi bien que sur le renforcement de leur protection contre la discrimination sexiste, contre l'exploitation des enfants qui travaillent et contre le travail forcé. Et l'on ne peut concevoir non plus de programme social ou relatif au droit du travail digne de notre respect qui négligerait l'importance des efforts visant à sortir de l'ornière les habitants les plus pauvres du monde en développement, eux dont les chances de réussir sont si infimes comparées aux nôtres.

Que la mondialisation fasse le jeu de tous les travailleurs, ceux de notre pays comme ceux des pays en développement, c'est là un objectif difficile à atteindre, mais non impossible, et nous devons l'atteindre. Pour commencer, les pays industriels doivent faire clairement comprendre, par leurs paroles et par leurs actes, que leur intérêt vis-à-vis de la dimension sociale du commerce s'inscrit dans le droit fil de leur volonté de sortir les pays en développement de l'ornière, et non pas de les y enfoncer davantage. □

---

## ❑ LA DIMENSION SOCIALE DU COMMERCE INTERNATIONAL DE L'OMC

---

*Andrew Samet, sous-secrétaire au Travail chargé des affaires internationales*

*Une approche multilatérale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales constitue la meilleure façon de s'attaquer à la question de la dimension sociale du commerce international, indique le sous-secrétaire chargé des affaires internationales au ministère du travail des Etats-Unis, M. Andrew Samet. L'objectif des Etats-Unis, dit-il, est de favoriser l'amélioration des normes de travail dans le monde entier et non pas d'introduire de nouvelles formes de protectionnisme dans le système commercial.*

Lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les discussions entre les Etats membres de l'OMC ont montré un mouvement sensible en faveur de la reconnaissance de la nécessité de considérer le lien entre les normes du travail et le commerce, même si elles ont fait apparaître le maintien de divergences importantes entre divers Etats. Ces divergences mettent en évidence le fait que l'OMC devra offrir à ses membres la base nécessaire pour examiner la question des normes de travail en relation avec la libéralisation du commerce international dès qu'elle reprendra les négociations portant sur la mise au point du programme du futur cycle de négociations. Les divergences qui sont apparues à Seattle doivent céder la place à une nouvelle conception commune des progrès dans le domaine des normes de travail si l'on veut progresser en matière de libéralisation des échanges commerciaux.

Alors que les membres de l'OMC vont aborder cette question dans un avenir proche, il importe de garder à l'esprit le but fondamental du commerce. Comme les préambules de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de l'accord portant création de l'OMC l'énoncent, le but de l'accroissement des échanges commerciaux est de relever le niveau de vie et d'assurer le plein emploi. La libéralisation du commerce n'est pas un objectif à poursuivre dans l'abstrait ; on le poursuit pour favoriser une accélération de la croissance économique qui peut à son tour avoir pour résultat de meilleurs emplois, une amélioration des conditions de travail et le relèvement du niveau de vie de la population. Le fait de nier le lien entre le commerce et les questions relatives au

travail revient à nier le fondement même sur lequel repose la libéralisation du commerce.

### **PERSPECTIVE HISTORIQUE**

Les préoccupations au sujet des normes du travail et de leur incidence sur la concurrence internationale ne sont pas nouvelles. Des considérations commerciales sont à la base de l'élaboration du droit international du travail au XIX<sup>e</sup> siècle et de la création de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919. Le traité de Versailles, qui a créé l'OIT, indique que le fait de ne pas adopter des conditions humaines de travail dans un pays quelconque constitue un obstacle qui entrave l'action des autres pays qui désirent améliorer les conditions de travail sur leur territoire.

La charte de la Havane (1948) de l'Organisation internationale du commerce faisait aussi état de l'incidence des normes de travail sur la concurrence. L'une des dispositions de ce projet de charte indiquait que les membres reconnaissaient que les conditions de travail inéquitables, en particulier dans le secteur de la production à vocation exportatrice, créaient des difficultés dans le commerce international et que, par voie de conséquence, tous les membres devaient prendre toute mesure faisable et adaptée pour mettre fin à de telles conditions sur leur territoire.

L'actuel regain de l'intérêt porté aux normes internationales du travail est, entre autres, lié au phénomène de la mondialisation. L'accélération de l'intégration à l'économie mondiale offre de grandes possibilités de croissance économique et d'emploi. Toutefois, elle crée aussi des difficultés pour ce qui est de garantir que le plus grand nombre de travailleurs bénéficie de la mondialisation et que la concurrence se produise sur la base de normes internationales du travail. Ce serait aller à l'encontre du but recherché si l'on mettait l'accent sur les possibilités de mondialisation sans tenir compte des préoccupations des travailleurs. Il serait aussi plus difficile de maintenir le consensus qui est essentiel pour poursuivre un programme de libéralisation du commerce international.

## **LA PROMOTION DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL**

Les Etats-Unis estiment que diverses organisations internationales peuvent contribuer à promouvoir les normes du travail. Nous avons donc abordé cette question au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'OIT, des institutions financières internationales et de l'OMC. Nous l'avons aussi fait dans le cadre d'initiatives régionales et bilatérales.

En 1998, avec le soutien d'associations de travailleurs et d'employeurs du monde entier, l'OIT a adopté une nouvelle « Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail et son suivi ». Cette déclaration prévoit un nouveau mécanisme destiné à garantir que les Etats membres adoptent les principes fondamentaux du droit du travail, à savoir la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, la suppression de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et la suppression de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ce sont là des droits fondamentaux que tous les membres de l'OIT ont l'obligation de respecter.

Le Congrès des Etats-Unis a voté les crédits nécessaires que le président Clinton avait demandés au titre de la contribution des Etats-Unis à la mise en œuvre de cette déclaration. Le ministère du travail remettra à l'OIT 20 millions de dollars destinés au financement d'un nouveau programme d'aide à des pays pour qu'ils puissent appliquer les principes fondamentaux énoncés dans cette déclaration. Nous fournirons aussi 10 millions de dollars sous la forme d'aide bilatérale pour aider des ministères du travail et d'autres organismes compétents à renforcer l'application du droit du travail et à mettre en place des filets de protection sociale.

Il est aussi clair que l'une des grandes questions du droit international du travail qui a retenu récemment l'attention est l'exploitation des enfants. Lors de sa conférence de juin 1999, l'OIT a adopté une nouvelle convention (la convention 182) sur les pires formes de travail des enfants. La convention les définit comme suit : toutes les formes d'esclavage ou de travail forcé, l'utilisation d'un enfant à des fins de prostitution, l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, ainsi que les travaux qui sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Tous les membres de l'OIT qui

ratifient la convention doivent prendre en priorité des mesures efficaces pour mettre fin à ces formes de travail des enfants. Le président a soumis sans tarder le texte de la nouvelle convention au Sénat aux fins de ratification, et ce dernier l'a ratifié dans des délais très brefs. Le président a signé l'instrument de ratification le 2 décembre 1999 à Seattle.

## **LA PROPOSITION DES ETATS-UNIS RELATIVE AU COMMERCE ET AUX NORMES DU TRAVAIL**

Lors des travaux préparatoires de la conférence ministérielle de Seattle, les Etats-Unis ont proposé l'élaboration d'un programme de travail au sein de l'OMC portant sur les questions du commerce international ayant un lien avec les questions du travail pour lesquelles il serait bon que les membres de l'OIT disposent de nouvelles informations et de nouvelles analyses. En octobre 1999, nous avons soumis une proposition plus précise relative à la création d'un groupe de travail sur le commerce et le monde du travail qui serait chargé d'étudier les questions suivantes :

- le commerce et l'emploi : l'examen des effets de l'accroissement des échanges internationaux et des investissements sur le niveau et la composition de l'emploi dans les pays,
- le commerce et la protection sociale : l'examen des rapports entre l'ouverture aux échanges et aux investissements et l'ampleur de la structure de la protection sociale et des filets de sécurité de base dans les pays industriels et en développement,
- le commerce et les normes fondamentales du travail : l'examen des incitations de la politique commerciale visant à encourager l'application des normes fondamentales du travail,
- le commerce et le travail forcé des enfants ou leur exploitation : l'examen de l'ampleur du travail forcé des enfants ou de leur exploitation dans les entreprises à vocation exportatrice,
- le commerce et la dérogation au droit national du travail : l'examen des effets de la dérogation au droit national du travail (notamment dans les zones franches) sur le commerce international, sur les investissements et sur le développement économique.

Le groupe de travail devrait soumettre un rapport à la

prochaine conférence ministérielle de l'OMC et consulter l'OIT, les institutions financières internationales et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

Les Etats-Unis ont soumis cette proposition pour plusieurs raisons. Premièrement, il est nécessaire d'entreprendre une analyse objective et d'approfondir les connaissances du lien entre le commerce et les normes du travail et d'établir le bien fondé de l'affirmation selon laquelle le commerce international contribue à améliorer les conditions de vie de la population. Deuxièmement, le commerce, les investissements et le développement ne sont pas en soi des objectifs. Ils constituent les moyens d'améliorer les conditions de vie de la population et de garantir que l'économie mondiale profite aux travailleurs. Il s'agit de relever et non d'abaisser le niveau de vie dans le monde, d'encourager une course au sommet et non d'imposer une course vers le bas. Comme le président Clinton l'a dit dans son discours sur l'état de l'Union en janvier 1999, « nous devons donner un visage humain à l'économie mondiale ». Enfin, troisièmement, une solution multilatérale dans le cadre de l'OMC et en collaboration avec les autres organisations internationales sauvegardera les intérêts de tous les pays tout en donnant à tous les Etats membres de l'OMC la possibilité de présenter leur point de vue.

Nous avons entendu de nombreux pays, en particulier des pays en développement, soutenir que notre proposition constituait un stratagème protectionniste. Ces arguments sont déplacés et tout à fait erronés. Si les Etats-Unis voulaient suivre une voie protectionniste, ce serait là une méthode indirecte très inefficace. Le fait est que le président Clinton cherche à libéraliser les échanges et qu'il a défendu les avantages de cette libéralisation auprès des Américains.

Nous ne tentons ni d'imposer aux pays en développement des normes qui entraveraient leur développement ni de leur refuser l'avantage comparatif découlant de leurs frais de main-d'œuvre relativement plus faibles. Notre objectif est d'encourager un examen honnête et objectif du lien entre le commerce et les normes du travail et de former un consensus sur la meilleure manière de progresser. En fait, l'application des normes fondamentales du travail n'entraverait pas la croissance des pays en développement. Comme le montre une étude que l'OCDE a diffusée en 1996, l'application des normes fondamentales du travail et l'accélération de la croissance économique se renforcent mutuellement. La réticence apparente de l'OMC à

considérer la question des normes du travail risque plus de porter atteinte à la libéralisation des échanges et à la crédibilité du système commercial international. Ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de lien entre le commerce et les normes du travail ne peuvent pas affirmer que le commerce est bon pour l'emploi et pour les travailleurs tout en refusant d'examiner ce lien. Les partisans de la libéralisation des échanges doivent faire preuve d'une plus grande confiance dans la force de leurs arguments et être disposés à permettre l'examen de la question des normes du travail.

## **L'AVENIR**

Les Etats-Unis sont toujours convaincus qu'il est essentiel que l'OMC se penche sur la question du lien entre le commerce et les normes du travail. Nous demeurons aussi résolus à soutenir un système commercial ouvert et libéral qui profite à tous les Etats membres de l'OMC, y compris aux pays en développement.

Une approche multilatérale dans le cadre de l'OMC œuvrant de concert avec d'autres organisations internationales constitue le meilleur moyen d'envisager la question des normes du travail. En l'absence d'une telle approche, certains feront pression pour traiter cette question d'une manière qui risque d'être bien moins préférable pour le système commercial international. En outre, le fait de ne pas aborder cette question au sein de l'OMC est susceptible de susciter ce que les adversaires du lien entre le commerce et les normes du travail disent vouloir éviter, à savoir un regain du protectionnisme.

Notre objectif est d'encourager l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier et non pas d'introduire de nouvelles formes de protectionnisme dans le système commercial. A cet égard, nous reconnaissons que certains pays peuvent avoir besoin d'une aide pour souscrire aux normes internationales du travail. C'est pourquoi les Etats-Unis cherchent à accroître les moyens de l'OIT de fournir une assistance technique à ses membres. Nous avons aussi accru les moyens de notre ministère du travail afin qu'il puisse offrir une assistance technique bilatérale aux ministères du travail d'autres pays.

Nous comptons poursuivre les discussions et notre collaboration avec nos partenaires commerciaux à propos des mécanismes nécessaires pour faire fond sur la déclaration ministérielle de Singapour (1996) dans laquelle les Etats membres de l'OMC ont réaffirmé leur

engagement à observer les principes fondamentaux du droit international du travail. Nous nourrissons l'espoir qu'il sera possible de trouver le moyen de s'attaquer à la question du travail au sein de l'OMC d'une manière qui complète les efforts d'autres organisations multilatérales et qui profite aux travailleurs et à leur famille dans le monde entier. □

---

## □ L'INTEGRATION AU COMMERCE DES CONSIDERATIONS ENVIRONNEMENTALES PRIORITAIRES

---

*John Audley, coordonnateur chargé de la politique relative à l'environnement et au commerce, Agence américaine pour la protection de l'environnement*

*Les Etats-Unis appellent de leurs vœux un plus haut degré d'intégration des questions environnementales à la politique commerciale, mais ils n'ignorent pas l'hostilité de la plupart des Etats à ce principe, déclare le coordonnateur chargé de la politique relative à l'environnement et au commerce à l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, M. John Audley.*

*Solidaires des mesures prises en ce sens par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Etats-Unis s'efforcent cependant d'accroître la transparence au sein de cette institution et d'astreindre cette dernière à rendre davantage de comptes, indique-t-il. En outre, ils préconisent le renforcement de la protection de l'environnement, le resserrement de la coordination entre les organisations intergouvernementales et la recherche de nouvelles façons d'incorporer les préoccupations d'ordre environnemental à la négociation des accords commerciaux.*

*Les règles commerciales en vigueur permettent du reste la négociation d'accords axés sur le double thème du commerce et de l'environnement, ajoute M. Audley, en rappelant à cet égard les démarches relatives à l'adoption d'un accord qui interdirait les subventions de nature à encourager la surexploitation des ressources halieutiques.*

---

Au cours de l'année écoulée, le président Clinton a demandé à son gouvernement d'élaborer un plan destiné à « donner un visage humain à l'économie mondiale », notant qu'il convenait à cette fin d'attacher une attention accrue aux questions liées au droit du travail et à l'environnement dans le cadre des négociations commerciales et d'œuvrer à l'accroissement de la transparence au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Le président est fermement convaincu que « la vive concurrence entre les pays » ne doit jamais devenir « une course dont l'enjeu serait le plus bas niveau possible de protection de l'environnement ». Ceci dit, l'intégration du développement durable aux négociations commerciales constitue une notion relativement nouvelle, qui fait naître la colère chez certains et la peur chez d'autres. Pendant la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à

Seattle en décembre 1999, le gouvernement n'a ménagé aucun effort dans ce domaine, mais il n'a pas réussi à susciter le consensus nécessaire à la concrétisation des vœux du président. Dès lors, les Etats-Unis doivent redoubler d'énergie et s'employer avec d'autres pays à dégager un consensus sur l'intégration des principes du développement durable à tous les aspects des négociations commerciales.

### L'HEURE DU BILAN

Acquis au principe de l'intégration de l'environnement au commerce, les Etats-Unis ont cependant reconnu d'emblée que la plupart des pays rejetaient toute tentative visant à lier ces deux sphères d'activité. Certains pays pensent que l'établissement d'un lien entre la libéralisation des échanges et l'adoption de règles rigoureuses en faveur de la protection de l'environnement aura pour conséquence d'entraver la croissance économique dont ils ont désespérément besoin. D'autres renâclent sur les tentatives d'imposition, par un pays plus puissant, de son ordre de priorité en matière d'environnement, tentatives qu'ils n'hésitent pas à assimiler à une nouvelle forme de « colonialisme écologique ». Reste encore le cas des pays qui voient d'un mauvais œil le « protectionnisme vert » – le protectionnisme dissimulé sous le couvert de lois de protection de l'environnement.

L'OMC – le fait mérite d'être noté – a déjà commencé à s'attaquer à l'épineuse question de l'intégration de l'environnement au commerce. Les accords qui ont ponctué la conclusion des négociations du cycle d'Uruguay entreprises sous l'égide du GATT et qui ont donné naissance à l'OMC prévoient en effet l'engagement des Etats membres de cette organisation à favoriser la croissance économique d'une manière compatible avec les principes du développement durable. En 1994, les Etats membres sont convenus d'établir le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, lequel a commencé à étudier le lien entre ces deux questions. Au cours des cinq dernières années, l'OMC a pris plusieurs mesures destinées à accentuer son obligation de rendre des

comptes au public et à équilibrer les priorités relatives au commerce et à l'environnement. De nos jours, par exemple, elle ne tarde pas à divulguer ses documents. En outre, elle a établi des dispositifs de communication, dépourvus de caractère officiel, avec la société civile: son secrétariat se réunit régulièrement avec des représentants d'organisations non gouvernementales et il a participé à des activités destinées à le rapprocher de divers groupes du monde entier.

Pour modestes qu'elles soient, ces mesures ont cependant réussi à modifier considérablement le comportement de l'OMC. Ainsi près de 3.000 organisations non gouvernementales s'étaient-elles inscrites à la conférence ministérielle de Seattle, ce qui leur a donné un accès sans précédent aux membres des délégations officielles et aux mises à jour diffusées au fur et à mesure des négociations. De surcroît, ces changements ont influencé l'analyse de l'OMC sur les questions de fond. Dans un livre blanc rendu public récemment sous le titre « Commerce et environnement », l'OMC reconnaît que les forces concurrentielles nées de la libéralisation des échanges peuvent exercer des pressions sur la réglementation en matière d'environnement. Elle admet aussi que la libéralisation des échanges ne garantit pas, à elle seule, la protection de l'environnement et le relèvement du niveau de vie. Toutefois, elle soutient que les règles commerciales constituent l'instrument le moins efficace pour protéger l'environnement contre les dégâts causés par l'activité humaine. Elle prône la négociation simultanée d'accords environnementaux multilatéraux qui soient plus fermes et plus efficaces de façon à veiller à ce que la libéralisation des échanges et la protection de l'environnement tendent conjointement à promouvoir une existence meilleure et plus saine pour tous les individus.

L'un des objectifs que visaient les Etats-Unis lors de la conférence ministérielle de Seattle était de faire fond sur les progrès déjà réalisés par l'OMC et ses Etats membres dans la voie de l'intégration de l'environnement au commerce. Pour atteindre notre but, nous savions qu'il nous fallait reconnaître les préoccupations légitimes exprimées par certains concernant le lien entre la libéralisation des échanges et la protection de l'environnement. Il n'est pas acceptable que les Etats s'abritent derrière des mesures protectionnistes en les faisant passer pour des lois destinées à protéger l'environnement. Dans le même esprit, il n'est pas question non plus de nuire à l'environnement au nom de la libéralisation des échanges. La voie qui nous permettra de relever le double défi de la libéralisation des échanges et du renforcement de la protection de

l'environnement est celle qui nous fait avancer vers un système commercial fondé sur le respect de règles propres à intégrer la protection la plus complète de l'environnement à la libéralisation des échanges, et non pas reculer dans la direction d'un commerce qui aurait été libéralisé sous le seul prétexte que l'accroissement des échanges ne présente que des avantages.

## **DONNER UN VISAGE HUMAIN A L'ECONOMIE MONDIALE**

Conscients de l'immensité de la tâche qui les attend, les Etats-Unis avaient proposé que les pays adoptent le programme d'action ci-après sur l'environnement pendant la conférence ministérielle de Seattle.

**Transparence et obligation de rendre des comptes** – L'initiative la plus importante que les Etats-Unis aient proposée à cet égard à Seattle visait à accroître la transparence au sein de l'OMC et à astreindre cette dernière à une plus grande obligation de rendre des comptes. Notre plan pour atteindre cet objectif comportait deux volets. Premièrement, dans le cadre de la révision quinquennale de l'accord sur le règlement des différends, les Etats-Unis avaient pour but:

- de faciliter la divulgation de tous les documents soumis par les Etats membres,
- de permettre aux parties intéressées de présenter leurs vues au groupe spécial chargé du règlement d'un différend,
- de donner au public l'accès au compte rendu intégral des travaux (et non aux délibérations),
- de veiller à ce que toutes les décisions des groupes spéciaux soient rendues publiques immédiatement.

Le deuxième volet portait sur la nécessité d'obtenir de l'OMC et de ses Etats membres qu'ils s'engagent à négocier l'élaboration de mécanismes officiels conçus pour faciliter les délibérations entre le secrétariat de cette institution et la société civile. Nous n'avions rien proposé de précis sur ce point, nous étant contentés de demander aux pays de s'engager à collaborer et à créer un tel mécanisme avant la fin de la première année de négociations en bonne et due forme.

L'accès à l'information et la possibilité d'assister aux débats des corps législatifs constituent la cheville ouvrière

du régime politique des Etats-Unis. Le renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes offre l'avantage non seulement d'accroître la protection de l'environnement, mais aussi de mieux faire comprendre au public les règles du commerce et le comportement des institutions. Forts des conseils et des commentaires des parties intéressées, nous pouvons espérer que les règles s'en trouveront améliorées et que l'institution elle-même fera preuve d'une plus grande réceptivité.

**Renforcement des capacités nécessaires pour instaurer des normes rigoureuses** – Notre deuxième grande initiative concernait la nécessité d'améliorer la protection de l'environnement dans le monde entier. Ce sont les lois nationales et le droit international sur l'environnement – et non les accords commerciaux – qui constituent le meilleur moyen d'améliorer la défense de l'environnement.

Les Etats-Unis ont mis en branle deux projets en ce sens. Premièrement, nous avons passé en revue l'aide que nous accordons à l'échelon international au nom de la formation des capacités et nous avons constaté à cet égard que divers aspects d'un grand nombre des projets en cours coïncidaient avec les objectifs plus restreints de la libéralisation des échanges. Le partage des techniques et des ressources visant à aider les Etats à mieux protéger leurs ressources en air et en eau, à produire une énergie moins polluante et à traiter avec discernement ce qui touche aux matières chimiques et aux déchets dangereux présente des avantages tant pour l'environnement que pour le commerce. Deuxièmement, nous avons proposé que les membres de l'OMC se mobilisent pour fournir une assistance technique de façon que les pays pauvres soient en mesure de tirer pleinement parti de la mondialisation. Œuvrant de concert avec de nombreux pays en développement, les Etats-Unis ont proposé des améliorations à l'accord de coopération technique que les ministres du commerce avaient signé lors de la conférence ministérielle de l'OMC tenue à Singapour en 1996. Nous avons demandé aux pays de dresser la liste de leurs besoins en matière d'assistance technique en faisant appel à leur population et à leurs experts techniques nationaux. En liaison avec d'autres organisations intergouvernementales, telle la Banque mondiale, l'OMC et ses Etats membres seraient alors en mesure de coordonner les ressources financières et techniques nécessaires pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations commerciales.

**Resserrement de la coordination et de la collaboration entre les organisations intergouvernementales** –

Parallèlement à notre proposition concernant l'intensification de l'assistance technique et le renforcement des régimes nationaux de protection de l'environnement, nous avons suggéré que diverses organisations intergouvernementales (OIG), dont l'OMC, entretiennent de meilleures relations de travail. L'OMC est l'une des nombreuses OIG dont la mission est essentielle à la réalisation d'un avenir de stabilité à long terme. Le resserrement de la collaboration entre ces diverses organisations leur permettra à toutes de partager leur expertise et leur expérience, ce qui aura une incidence positive sur les directives qu'elles prennent à titre individuel. En particulier, nous nous félicitons de l'annonce faite par l'OMC et par le Programme des Nations unies pour l'environnement d'établir entre eux des relations officielles de travail. Déterminé à promouvoir le renforcement des relations, le président Clinton a invité les dirigeants des principales OIG à se réunir pendant la conférence de Seattle. Le resserrement de la collaboration entre ces organisations constitue une composante essentielle de toute action de grande envergure visant à encourager le développement durable par le biais de la libéralisation des échanges.

**Intégration des considérations environnementales aux accords commerciaux** – La dernière composante de notre programme d'action était de déterminer les moyens par lesquels on pourrait intégrer les considérations environnementales tout au long de la négociation des accords commerciaux. Les Etats-Unis sont en effet convaincus qu'il faut commencer par évaluer les effets potentiels de la libéralisation des échanges sur l'environnement et sur le niveau de vie de la population. Par conséquent, en novembre, le président Clinton a promulgué un décret selon lequel les Etats-Unis sont tenus de procéder à l'évaluation des répercussions sur l'environnement de tous les grands accords commerciaux. Face à cette nouvelle façon d'envisager la politique commerciale, les négociateurs américains auront pour eux l'avantage de posséder des informations sur les conséquences potentielles pour l'environnement d'objectifs précis de négociations commerciales. Les Etats-Unis savent bien qu'il reste encore beaucoup à faire avant d'arriver au point où les négociateurs auront les informations détaillées dont ils ont besoin pour faire face aux problèmes les plus épineux qui se posent en matière de commerce et d'environnement. Pour autant, il est important que cette composante fasse partie de toutes les négociations auxquelles participent les Etats-Unis. En outre, nous savons que beaucoup d'autres pays ont eux-mêmes décidé de procéder à des évaluations et nous

formons l'espoir que les informations obtenues seront partagées entre les pays de façon à affiner l'étude des répercussions des accords commerciaux sur l'environnement.

Si ce genre d'examen en est encore à ses balbutiements, les Etats-Unis ont malgré tout déterminé qu'il était possible de faire des règles commerciales des instruments positifs pour la protection de l'environnement. Par exemple, nous savons que les règles commerciales qui ont été convenablement négociées peuvent contribuer à la suppression des subventions préjudiciables à l'environnement et de nature à encourager une mauvaise utilisation des ressources, voire leur abus. Par conséquent, les Etats-Unis considèrent que la suppression des subventions propres à encourager la surexploitation des ressources halieutiques mondiales, de même que celle des subventions agricoles qui ont un effet de distorsion, est un objectif dont la réalisation ne peut que profiter à tout le monde. De surcroît, nous sommes déterminés à parvenir à l'abrogation des droits de douane qui compliquent le commerce des biens et des services en rapport avec l'environnement.

## **UN PROJET A LONG TERME**

Notre plan d'intégration de l'environnement à la formulation de la politique commerciale constitue un projet à long terme ; c'est dire qu'il ne va pas atténuer du jour au lendemain les tensions qui existent entre la libéralisation des échanges et la protection de l'environnement. Les Etats continueront de se rapporter aux règles de l'OMC (comme ils sont d'ailleurs tenus de le faire) pour déterminer si les lois d'un pays tiers sont conçues de manière à atteindre des objectifs légitimes de politique générale, ou au contraire à protéger ses industries nationales contre la concurrence internationale. Par ailleurs, les Etats ne doivent pas cesser de prendre les mesures qui s'imposent en vue de protéger les ressources naturelles à l'échelon tant national qu'international pour que les générations à venir aient le bonheur de vivre sur une planète en bonne santé. □

### □ SEATTLE N'EST PAS SYNONYME DE COUP D'ARRET

---

*Max Baucus, sénateur démocrate du Montana*

*Le fait que la conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle n'ait pas abouti à la mise en route d'une nouvelle série de négociations sur la libéralisation des échanges ne signifie pas pour autant le retour aux barrières commerciales, estime M. Max Baucus, sénateur démocrate du Montana. En attendant que l'OMC se ressaisisse, ajoute-t-il, les Etats-Unis devraient prendre des mesures concrètes pour faire progresser la libéralisation des échanges. Ainsi doivent-ils appuyer l'adhésion de la Chine à l'OMC, être le fer de lance des efforts visant à accroître la transparence au sein de cette organisation et poursuivre vigoureusement l'objectif du libre-échange sur une base bilatérale.*

*De surcroît, les Etats-Unis devraient mettre cette période de temps à profit pour rechercher un terrain d'entente sur l'épineux dossier du commerce et de l'environnement. Il s'agit notamment d'atténuer les défauts de concordance entre les règles de l'OMC et certains accords environnementaux multilatéraux ainsi que de supprimer les subventions préjudiciables à l'environnement.*

---

Maintenant que les esprits se sont calmés, il est temps de dresser un bilan lucide de la politique commerciale internationale et de tracer la voie que l'on gagnerait à suivre à l'avenir. Il faudrait commencer par tirer les enseignements de l'échec de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle.

#### **LES CONCLUSIONS QUI S'IMPOSENT... ET CELLES QU'IL NE FAUT PAS TIRER**

Comme l'a fait remarquer la représentante des Etats-Unis pour le commerce extérieur, Mme Charlene Barshefsky, l'impossibilité de parvenir à un accord à Seattle a montré que les Etats membres de l'OMC n'étaient tout simplement pas prêts à aller de l'avant sur les grandes questions en jeu. L'Union européenne n'est pas prête à démanteler ses subventions agricoles aux effets désastreux tant sur l'économie que sur l'environnement. Les pays en développement ne sont pas prêts à s'attaquer au dossier du droit du travail ni aux questions relatives à l'environnement. Les Etats-Unis ne sont pas prêts à

discuter le sujet des lois relatives à la réparation des préjudices commerciaux.

Par ailleurs, les événements de Seattle ont montré qu'il n'était dorénavant plus permis de tenir le public à l'écart des décisions propres à avoir une incidence sur le bien-être général. Dans les rues de Seattle, loin des salles de réunion du palais des congrès, j'ai été témoin de l'expression d'un sentiment généralisé d'inquiétude devant la rapidité des changements. Les mutations techniques rapides offrent à beaucoup d'entre nous, mais pas à tous, la perspective d'un progrès matériel. Elles peuvent aussi porter atteinte aux valeurs sociales importantes qui définissent le caractère national des Américains – je pense notamment au respect de la dignité humaine, à la salubrité de l'environnement et à l'accès de tous aux possibilités économiques. Notre action à l'échelon international se doit de refléter ces valeurs.

Ce n'est pas parce que les Etats membres de l'OMC ont achoppé sur la mise en route de nouvelles négociations commerciales qu'ils vont maintenant faire marche arrière. Dans l'esprit de certains, qui n'avance pas recule. Il n'en est rien. L'échec de la réunion de Seattle ne marque pas le début de la fin du libre-échange. S'il est vrai qu'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur de nouvelles négociations, les Etats n'ont cependant pas érigé de nouvelles barrières. Elles ont beau être imparfaites et appliquées de manière opaque, les règles actuelles continuent de régir la plus grande partie du commerce mondial.

La conférence de Seattle n'a pas signalé l'avènement d'une ère nouvelle dans laquelle des manifestants pourraient imposer une politique internationale sans le bénéfice d'un mandat électoral. La minorité insensée qui a eu recours à la violence n'a pas mis la réunion hors rails. Conscients de leurs responsabilités, le reste des manifestants, issus de groupes divers aux objectifs parfois opposés, n'ont pas bloqué les progrès. De toute façon, même en l'absence de manifestations, les responsables réunis à Seattle n'auraient pas réussi à se mettre d'accord sur la mise en route d'un nouveau cycle de négociations. Les questions auxquelles

ils devaient faire face étaient trop nouvelles (commerce électronique), trop difficiles (salubrité des produits alimentaires) ou trop controversées (droit du travail). Le mérite des manifestants, c'est d'avoir fait comprendre que l'OMC ne pouvait plus prendre ses décisions à huit clos. Maintenant qu'elle compte 138 Etats membres, il n'est plus question de conclure des accords en petits groupes.

## **LES PROCHAINES ETAPES POUR LES ETATS-UNIS**

Il ne faut pas que l'échec de la conférence ministérielle de Seattle donne un coup d'arrêt aux démarches visant à accroître la libéralisation des échanges internationaux et que les Etats-Unis s'arrêtent sous prétexte que l'OMC n'a pas avancé. Nous devons aller de l'avant. Les Etats-Unis doivent prendre quatre mesures précises.

Premièrement, nous devons prendre la Chine au mot en ce qui concerne les concessions commerciales qu'elle nous a proposées dans le cadre de ses tentatives d'adhésion à l'OMC. Ces concessions ouvriront le marché chinois à nos exportations tout en faisant progresser l'ouverture de sa société. Il se peut que la Chine ne partage jamais partager nos valeurs. Son histoire longue de plusieurs millénaires la pousse en effet dans une autre direction. Toutefois, en s'ouvrant aux produits et aux services des Etats-Unis, elle s'expose à leur influence.

Ceux qui ne veulent pas entendre parler de relations commerciales avec la Chine pensent que les Etats-Unis pourraient obtenir davantage de concessions de la part de celle-ci en faisant miroiter la perspective de l'adhésion à l'OMC. Ils se trompent. Après treize années passées à négocier, la Chine ne va pas céder de but en blanc sur les questions auxquelles nous attachons de l'importance, tels les droits de l'homme, le droit du travail et l'environnement. Au contraire, elle ira voir ailleurs. Voilà qui fera le jeu de l'Europe, du Japon et d'autres pays encore.

Deuxièmement, nous devons ouvrir l'OMC. De nos jours, le commerce international a une incidence sur la vie quotidienne des gens d'une manière spectaculaire et à un degré naguère inimaginable. Les décisions commerciales ne peuvent pas être prises en catimini. Nous devons laisser les citoyens intéressés et les organisations non gouvernementales participer à ce processus. Aux Etats-Unis, l'adoption de règlements fédéraux est assujettie à une procédure qui prévoit que les pouvoirs publics doivent aviser le public et tenir compte

de ses observations. L'OMC doit fonctionner avec non moins de transparence.

A cet égard, les Etats-Unis sont bien placés pour donner l'exemple. Nous devons faire le premier pas en adoptant une procédure qui permettrait aux délégations américaines à l'OMC de solliciter la participation du public. Nos décisions au sein de cette institution devraient être marquées du même niveau de transparence que celui que nous exigeons dans le cadre de la formulation de notre réglementation nationale. Il nous resterait ensuite à inviter les pays animés du même esprit que nous à nous emboîter le pas, ce qui déclencherait une dynamique visant à dépouiller l'OMC des voiles dont elle se couvre.

## **CONTINUER A ALLER DE L'AVANT**

Troisièmement, nous devons continuer d'aller de l'avant. Dans les grandes organisations comme l'OMC, qui fonctionnent sur la base du consensus, c'est souvent l'Etat membre le moins entreprenant qui détermine l'évolution des changements. Il n'est pas question de laisser le partenaire le plus réfractaire dicter les termes des échanges. Les Etats-Unis doivent rechercher les pays animés des mêmes intentions qu'eux et agir en liaison avec eux à chaque fois que l'OMC piétine.

Les Etats-Unis doivent se doter d'un vigoureux programme de négociation d'accords bilatéraux de libre-échange tant que l'OMC ne sera pas prête à reprendre les négociations multilatérales. Les premiers pays susceptibles d'être visés dans un premier temps comprennent le Chili, Singapour et la Corée du Sud. Ces négociations bilatérales devraient s'attaquer aux questions à caractère social, notamment en matière de travail et d'environnement.

Enfin, nous devons continuer à faire avancer nos intérêts par l'entremise de l'OMC. Depuis sa création voilà maintenant moins de cinq ans, les Etats-Unis ont conclu des accords importants sur toute une gamme de sujets, allant des services financiers aux droits de douane sur les produits de haute technologie. Nous devons œuvrer au sein de l'OMC en vue d'éliminer les taxes pernicieuses qui sont perçues, entre autres, sur le commerce des produits chimiques, des produits de la forêt, des produits liés à l'environnement et du matériel pour le secteur énergétique.

## **LE COMMERCE ET L'ENVIRONNEMENT**

Que le laps de temps à venir soit pour nous l'occasion de rechercher un terrain d'entente sur l'une des questions les

plus controversées qui aient été abordées à Seattle, à savoir le lien entre le commerce et l'environnement. L'action des Etats-Unis sur ce terrain s'est trouvée affaiblie par l'absence d'un consensus dans le pays quant à la façon de procéder. Ce consensus, nous devons le forger en cernant les points communs entre les milieux d'affaires et les écologistes et en nous employant ensuite à les étoffer.

L'on gagnerait à commencer par s'intéresser aux défauts de concordance, réels ou potentiels, entre l'OMC et certains accords environnementaux multilatéraux. Sur le plan intérieur, il y aurait lieu d'ouvrir le processus de leur négociation. Les milieux d'affaires et les écologistes sont au moins d'accord sur ce point – ce processus pêche par manque de transparence. Au niveau international, il nous faut élaborer une procédure sur la base de laquelle on pourrait déterminer la compatibilité des accords environnementaux multilatéraux avec les règles commerciales. Les démarches entreprises conformément à un accord légitime de cette nature ne devraient pas être remises en question au sein de l'OMC.

Il y a deux façons de procéder. L'une consiste à incorporer une clause d'antériorité à des accords environnementaux, à l'image de ce que nous avons fait en ce qui concerne l'Accord de libre-échange nord-américain. Nous pourrions commencer par déclarer intouchables le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cette mesure aurait pour effet de soustraire ces deux accords à l'action éventuelle d'Etats membres de l'OMC qui seraient tentés de déposer des plaintes pour violation des règles commerciales. L'autre façon de procéder serait de définir les caractéristiques des accords environnementaux multilatéraux qui bénéficieraient d'une protection automatique.

Par ailleurs, nous devrions abroger tous les droits de douane sur les biens qui sont bons pour l'environnement. Là aussi, les milieux d'affaires et les écologistes sont d'accord. Ceci permettrait de réduire le coût des techniques qui sont bonnes pour l'environnement – qu'il s'agisse du traitement des eaux usées, de l'installation de convertisseurs catalytiques ou de l'assainissement des nappes phréatiques. Comme ce domaine est dominé par des entreprises américaines, l'abaissement des droits de douane favorisera l'exportation des produits américains. J'ai déposé un texte de loi qui donne au président le pouvoir de diminuer les droits de douane applicables en la matière et je forme l'espoir que le

Congrès l'adoptera lorsqu'il reprendra ses travaux.

Un autre point qui fait l'unanimité dans les milieux d'affaires et chez les écologistes, c'est la nécessité de supprimer les subventions qui sont préjudiciables à l'environnement. Dans le cas de la pêche et de l'agriculture, les subventions encouragent le recours à des pratiques nuisibles sur le plan tant économique qu'environnemental. Dès lors, leur limitation se justifie à double titre. J'appelle de mes vœux l'abrogation pure et simple des subventions à la pêche. De même, il convient d'éradiquer dans le monde entier les primes à l'exportation des produits agricoles, et ce quoi qu'en dise l'Union européenne. Il y aurait lieu aussi de se pencher sérieusement sur la question de la réduction des subventions agricoles nationales dans le monde entier.

Enfin, il nous faut régler la question des subventions dites à la pollution. J'entends par là le fait de conserver une réglementation peu stricte en matière de protection de l'environnement, ce qui provoque des distorsions commerciales dans la mesure où le pollueur voit ses coûts de production réduits. Mais c'est le contribuable qui en fait les frais, sous la forme de l'accroissement des dépenses de santé ou de la prise en charge des opérations de nettoyage en cas de dégâts. Voilà une question difficile.

Un problème y est directement rattaché – celui des procédés et des méthodes de production. On sait que la manière dont on obtient ou fabrique un produit a une incidence sur l'environnement. Ainsi la pêche aux crevettes touche-t-elle les tortues de mer et la coupe du bois se ressent-elle sur les espèces, sur la pollution de l'eau et sur la demande de produits recyclés. Déjà, les règles commerciales tiennent compte de la façon dont les biens sont produits. Le droit de la propriété intellectuelle porte essentiellement sur les procédés et les méthodes de production. Ce dossier a fait l'objet de négociations pour le moins houleuses pendant le cycle d'Uruguay, mais nous en sommes venus à bout. Qu'on en fasse autant en ce qui concerne les procédés et les méthodes de production ayant une incidence sur l'environnement.

Le sentiment qui dominait à Seattle, c'était la colère. Il est temps maintenant de dépasser ce stade et de poursuivre la tâche importante qui consiste à maîtriser les forces de la mondialisation pour améliorer l'existence des habitants du monde entier. Ce n'est pas en restant sans rien faire que l'on y parviendra. Il nous faut continuer d'aller de l'avant dans le domaine du commerce international, en particulier pour tout ce qui a rapport à l'environnement. □

---

---

## ❑ LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES DE L'OMC : SEATTLE, ET APRES ?

---

*Jeffrey Schott, de l'Institute for International Economics*

*L'échec de la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Seattle en décembre dernier n'a pas vraiment fait de gagnants, même parmi les détracteurs de cette organisation, estime M. Jeffrey Schott, de l'Institute for International Economics de Washington.*

*En revanche, il n'hésite pas à citer les pays en développement comme les gros perdants de l'affaire, parce qu'ils sont tributaires de l'existence d'un système commercial bien huilé. Plus la reprise des négociations sur le commerce mondial sera différée, craint M. Schott, plus le risque sera grand que les Etats-Unis prennent des mesures de rétorsion à l'encontre des Européens et des Japonais à cause de leur politique agricole protectionniste.*

*« Pour que les négociations commerciales reprennent cette année (...), les membres de l'OMC devront assouplir leurs positions sur les questions de fond », déclare M. Schott. A cette fin, il recommande l'adoption préalable de réformes institutionnelles au sein de l'OMC, notamment dans le souci d'accroître le respect de la procédure de règlement des différends et de conférer une plus grande transparence à la prise des décisions. »*

---

L'effondrement de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est déroulée à Seattle en décembre 1999 a jeté un froid dans l'ensemble du système des échanges à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. La mise en route d'un nouveau cycle de négociations commerciales a été différée et elle sera difficile à accomplir avant la prochaine élection présidentielle aux Etats-Unis.

Les détracteurs de l'OMC se sentent galvanisés. Le fait d'avoir bloqué le lancement d'un nouveau cycle de négociations leur paraît une étape importante dans la réalisation de leur objectif ultime, celui de la restructuration du système commercial international et, à terme, du démantèlement des mesures actuelles de libéralisation des échanges. Ils voient dans la débâcle des négociations de Seattle leur plus grande victoire à ce jour, laquelle vient s'ajouter à l'effondrement récent des négociations sur un accord multilatéral relatif aux

investissements et au rejet, par le Congrès des Etats-Unis, du texte de loi qui aurait autorisé l'exécutif à soumettre des accords commerciaux au vote des parlementaires sans que ceux-ci puissent les modifier ; cette dernière défaite entrave la participation des Etats-Unis aux initiatives commerciales et elle a contribué au ralentissement des progrès dans un certain nombre d'entre elles à l'échelon bilatéral et régional.

Incontestablement, les manifestants ont fait du grabuge à Seattle et compliqué la tâche des délégués des Etats membres de l'OMC qui tentent de négocier les modalités d'un nouveau cycle de négociations. Le temps que les manifestations ont fait perdre aux négociateurs, eux qui doivent faire face à des délais déjà courts, n'a rien arrangé à l'affaire. Mais ce qui a vraiment porté le coup de grâce à la conférence de l'OMC, ce sont les désaccords profonds entre les principaux partenaires commerciaux sur la question de l'établissement d'un nouveau programme de travail. De ce point de vue, c'est l'OMC qui a été l'artisan de son malheur.

Nonobstant leurs belles paroles sur la valeur des nouvelles négociations commerciales, les chefs de file de l'OMC, que l'on appelle les « Quads » (Etats-Unis, Union européenne, Japon et Canada), revendiquaient la libéralisation des échanges à l'étranger tout en rechignant à discuter la question de leurs propres barrières commerciales, lesquelles protègent les secteurs politiquement névralgiques de leur économie. Les Etats-Unis réclamaient des coupes sombres dans les subventions agricoles, mais ne voulaient rien entendre quand on leur demandait de réduire les droits de douane élevés qu'ils appliquent aux produits industriels ou que l'on soulevait la question de la réforme des règles antidumping, et ils insistaient pour que l'on aborde la question des normes du travail alors qu'ils voulaient passer sous silence le sujet des services liés au travail. De même, l'Europe et le Japon renâclaient à discuter les questions de fond ayant trait aux réformes agricoles, mais ils poussaient à la roue pour que soient ouverts le dossier des investissements et celui de la politique de concurrence, tandis que le Canada et l'Europe réclamaient des exemptions spéciales pour leur secteur culturel et que les Etats-Unis boudaient

résolument toutes ces requêtes. Bref, les « Quads » n'arrivaient pas à accorder leurs violons. Aussi à plus forte raison n'étaient-ils pas capables de forger un consensus parmi les membres de l'OMC sur la mise en route de nouvelles négociations commerciales.

Pour que les négociations commerciales reprennent cette année, il faudra que les pays industriels et les pays en développement aient le sentiment d'être entendus à la table des négociations en ce qui concerne les questions auxquelles ils attachent un intérêt prioritaire. A cette fin, les membres de l'OMC devront assouplir leurs positions sur les questions de fond aussi bien que corriger les imperfections inhérentes à la prise de décisions et à la procédure de règlement des conflits, d'ailleurs source d'embûches à Seattle.

Malheureusement, les responsables du commerce ne semblent pas mesurer pleinement les problèmes qui ont été soulevés lors de la conférence de Seattle ni les changements nécessaires pour promouvoir un consensus parmi les 135 pays membres de l'OMC sur le programme du prochain cycle de négociations commerciales. Le « programme incorporé » de l'OMC peut bien suivre son cours en ce qui concerne l'agriculture et les services, mais il suffit d'avoir suivi les cycles antérieurs de négociations à Genève pour savoir que ces pourparlers resteront au point mort tant que les principaux partenaires commerciaux n'auront pas manifesté la volonté politique d'élargir les négociations et de restreindre leurs propres barrières commerciales.

Pour mieux faire comprendre ce qui doit être fait, je propose de commencer par décrire « les perdants de Seattle » et les problèmes mis en relief par le fiasco de Seattle. Je discuterai ensuite les mesures à prendre qui sont les conditions préalables au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales.

## **LES PERDANTS DE SEATTLE**

On assimile souvent le commerce, à tort d'ailleurs, à un jeu de somme nulle, avec gagnants et perdants. Toutefois, quoi qu'aient pu en dire les ennemis de la mondialisation à l'issue de la conférence de l'OMC, Seattle n'a fait que des perdants (à l'exception peut-être des anarchistes qui n'ont pas été poursuivis en justice).

Les Etats-Unis ont été perdants. On peut soutenir que le marché américain est le plus ouvert au monde et que nos partenaires commerciaux, particulièrement ceux des pays

en développement, auraient été tenus de réduire leurs barrières commerciales beaucoup plus que nous. Néanmoins, en différant le lancement des nouvelles négociations de l'OMC, on a en fait donné un ballon d'oxygène à ces obstacles. Les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux ne pourront qu'en pâtir.

Perdants, l'Union européenne et le Japon l'ont été aussi. Certes, pour le moment, leurs partenaires commerciaux les presseront un peu moins de réformer leur secteur agricole très protégé, mais la « clause de paix » qui prémunit actuellement leurs programmes agricoles contre les mises en demeure pouvant être formulées par les membres de l'OMC va bien finir par arriver à son échéance. Plus on tarde à mettre en route les négociations agricoles sur les questions de fond, plus s'accroît le risque que les différends commerciaux à l'échelon bilatéral provoqueront la prise de mesures de rétorsion de la part des Etats-Unis lorsque les litiges relèveront de pratiques inconciliables avec les règles de l'OMC. A cet égard, l'échec essuyé à Seattle a ralenti les efforts visant à remédier aux imperfections flagrantes du mécanisme de règlement des différends de l'OMC, en particulier dans le domaine de la suite donnée aux décisions des groupes spéciaux. Les ambiguïtés des dispositions de ce mécanisme ont été à l'origine de frictions importantes entre les Etats-Unis et l'Union européenne au sujet des bananes et de la viande de bœuf aux hormones et elles compliquent assurément la tâche des grandes puissances commerciales qui s'efforcent d'élaborer et de promouvoir un consensus parmi les membres de l'OMC sur le programme du prochain cycle de négociations commerciales.

Ce sont peut-être les pays en développement qui ont le plus perdu à l'affaire. Ces pays sont les partenaires les plus faibles du système commercial et les plus tributaires de l'existence d'un système multilatéral bien huilé et fondé sur des règles. L'échec des négociations de Seattle, qui ont mis en lumière certains des problèmes institutionnels les plus frappants de l'OMC, a fait reculer les efforts qui sont déployés en vue de renforcer le système commercial et d'accroître les règles de l'OMC. L'octroi de préférences spéciales aux pays les moins développés qui avait été suggéré à Seattle a été relégué à une voie de garage, tout au moins temporairement.

Perte aussi du côté des syndicats. Leur message sur les droits des travailleurs a été étouffé par le tohu-bohu des manifestants les plus violents, qui ont en plus réussi à voler le devant de la scène dans les médias. La stridence

de leurs revendications, que le président Clinton a intensifiée sans le vouloir pendant un entretien avec la presse à Seattle, a conforté les pays en développement dans leur crainte que l'initiative des Etats-Unis visait à les punir plus qu'à les aider à promouvoir le commerce et la croissance économique. Du coup, la perspective de l'incorporation des questions du travail au programme de l'OMC est maintenant encore plus lointaine qu'avant.

Les détracteurs de l'OMC ont eux aussi été perdants. Le fait de bloquer la mise en route d'un nouveau cycle de négociations commerciales ne sape en rien les droits et les obligations en vigueur de l'OMC et cela ne résoud pas non plus les problèmes légitimes qu'évoquaient justement les contestataires et auxquels ils réclament une solution. Fait paradoxal, le coup d'arrêt qui a été imprimé au processus multilatéral a donné un nouveau souffle à certaines initiatives régionales en faveur de la libéralisation des échanges en Amérique latine et en Asie de l'Est. Or, les pourparlers engagés à cet égard mettent en jeu des pays que dénonçaient précisément les groupes mobilisés sur les questions du travail et de l'environnement. Qui plus est, si les détracteurs ont réussi ne serait-ce que temporairement à bloquer la participation des Etats-Unis à ce genre de négociations, le fait que ces nouveaux accords régionaux traitent les Etats qui n'en font pas partie de manière discriminatoire signifie que les sociétés américaines seront forcées de s'incliner devant les fournisseurs d'autres pays dont les pouvoirs publics et les entreprises pourraient être moins enclins à jouer la carte du commerce pour promouvoir la réforme du marché du travail.

## **LES PERSPECTIVES POUR L'AN 2000**

Il sera difficile de relancer le cycle des négociations de l'OMC tant que les Etats-Unis et l'Union européenne ne se seront pas engagés plus fermement à réformer leurs propres barrières commerciales et qu'ils ne se seront pas mis d'accord sur un programme de travail moins ambitieux, surtout en ce qui concerne le dossier du travail. Les répercussions de la conférence de Seattle, les débats qui se dérouleront sous peu au Congrès des Etats-Unis au sujet de l'adhésion de la Chine à l'OMC et les prochaines élections présidentielle et législatives aux Etats-Unis sont autant de facteurs critiques qui pourraient bien compliquer les tentatives faites par le gouvernement Clinton en vue de négocier la réduction des barrières commerciales américaines et de rendre d'autant plus probable l'adoption d'initiatives de nature à refléter les préoccupations des groupes qui s'intéressent aux questions

du travail et à l'environnement. Dès lors, les Etats-Unis pourraient avoir du mal à réaffirmer leur rôle traditionnel de chef de file au sein du système commercial international tant que les élections de novembre 2000 n'auront pas eu lieu.

Assurément, il faudra s'armer de patience et mobiliser la volonté politique nécessaire pour se mettre d'accord sur le programme du nouveau cycle de négociations de l'OMC, mais cet objectif serait plus facile à atteindre si les Etats membres de l'OMC prenaient des initiatives destinées à renforcer la structure institutionnelle de cette institution et sa capacité d'appui des réformes mises en place dans les pays en développement. Trois grands dossiers devraient dominer le programme de l'OMC pendant l'an 2000, à savoir : la modification du mémorandum d'accord concernant la procédure de règlement des différends, la réforme de la prise des décisions et la coopération avec les autres organisations internationales à l'appui des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement.

La première tâche doit porter sur l'amélioration de la procédure de règlement des différends de l'OMC. La confiance que peut inspirer un système commercial fondé sur des règles dépend dans une grande mesure de la volonté manifestée par les principaux partenaires commerciaux de se conformer aux règles de l'OMC et de se plier à ses décisions. Comme le démontrent l'affaire des bananes et celle du bœuf aux hormones, il importe de fixer les dispositions relatives à l'application de ces décisions de façon à veiller à ce que les pays contrevenant à leurs obligations ne tardent pas à mettre leurs pratiques en concordance avec les règles de l'OMC. Ce n'est pas un point sur lequel on peut ergoter dans l'espoir de trouver des formules de compromis ici ou là, comme le veut le principe même des négociations ; il faut au contraire que les tous Etats membres prennent les dispositions voulues, avant la mise en route des nouvelles négociations, afin d'assurer l'équité et la bonne marche du système de l'OMC. Ainsi aura-t-on l'assurance que les droits et les obligations amenés à être formulés pendant ces négociations seront fidèlement appliqués.

En deuxième lieu, il faut faire en sorte que les décisions de l'OMC soient prises dans un plus grand souci de participation et d'efficacité. Les difficultés rencontrées à Seattle tiennent en partie au fait que trop de pays ayant de gros intérêts en jeu dans le système commercial étaient exclus des délibérations relatives à la déclaration ministérielle. L'OMC doit abandonner sa procédure dite

« de la salle verte » en faveur d'un système plus représentatif et plus efficace de gestion des décisions parmi ses membres, lesquels sont nombreux et de plus en plus actifs. Cette procédure, qui consiste à faire prendre des décisions à huis clos, mais applicables à tous, par un petit groupe de ministres triés sur le volet, fait l'objet de critiques méritées à cause des relents de micmacs qui s'en dégagent.

Enfin, l'OMC doit renforcer les liens qui l'unissent à d'autres organisations internationales, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, de façon à soutenir les pays en développement qui s'efforcent d'améliorer leur infrastructure économique et leurs capacités administratives et qui seront ainsi mieux placés pour appliquer leurs réformes économiques. Le besoin d'une assistance technique se fait particulièrement sentir en matière de propriété intellectuelle et de réglementation douanière, domaines dans lesquels ces pays ont déjà des obligations découlant de leur adhésion à l'OMC dont ils ont des difficultés à s'acquitter.

L'OMC gagnerait donc, cette année, à promouvoir des réformes institutionnelles et à resserrer ses liens avec d'autres organisations internationales. Les Etats-Unis et d'autres membres de l'OMC auraient intérêt à s'engager dans cette voie sans perdre un instant afin de faciliter la mise en route d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales d'ici au début de l'année prochaine. □

---

Note: les opinions exprimées dans le présent article ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

---

## ❑ LE PROBLEME DU COMMERCE AGRICOLE RESTE ENTIER APRES LA REUNION DE SEATTLE

---

*Bob Stallman, président de l'American Farm Federation*

*Lors de toute future négociation sur le commerce agricole menée dans le cadre de l'OMC, les négociateurs américains devront insister pour que l'on parte du texte élaboré à la conférence ministérielle qui s'est tenue en décembre dernier à Seattle, déclare le nouveau président de l'« American Farm Bureau Federation » (fédération de syndicats d'agriculteurs des Etats-Unis), M. Bob Stallman.*

*Son organisation regrette néanmoins que le libellé du texte en question ne soit pas plus ferme au sujet de la suppression des subventions à l'exportation. Selon lui, le fait de laisser des dispositions qui prévoient que les pays membres pourront soustraire à la réduction des droits de douane leurs produits agricoles qui sont « sensibles » sur le plan politique aurait des effets désastreux.*

*Riziculteur et éleveur de Columbus (Texas), M. Stallman a été élu président de cette fédération en janvier dernier.*

---

Les manifestations de divers groupes lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Seattle n'ont pas empêché l'amorçage d'un nouveau cycle de négociations pour la libéralisation du commerce. Tous les participants aux négociations agricoles n'ont pas regagné leur pays les mains vides. Cependant, du fait de mon désir de voir les négociations du nouveau millénaire aboutir à une nouvelle réforme des règles du commerce agricole, j'ai été doublement déçu par le verbiage qui a suivi la « bataille de Seattle ».

Bien qu'un grand nombre de protestataires aient accusé l'OMC d'être une organisation mondiale omnipotente et souveraine, il s'agit en fait d'une bureaucratie dont les activités sont guidées par le consensus de ses 135 pays membres. Ce genre de consensus est difficile à obtenir quelles que soient les circonstances. Etant donné la complexité des problèmes à résoudre, il n'est donc pas surprenant que les pays membres de l'OMC n'aient pu parvenir à un accord définitif à Seattle.

Les négociations relatives à l'agriculture ne sont pas responsables de cet insuccès. En réalité, quelques progrès ont été enregistrés sur les questions agricoles durant la

semaine qu'a duré la conférence ministérielle. La question principale est maintenant de savoir si les prochaines négociations agricoles partiront du texte de Seattle ou si elles repartiront de zéro, ce qui serait une erreur.

Il convient de noter qu'un projet de texte relatif à l'agriculture était sur le tapis et que les négociations ne se sont pas allées à vau-l'eau comme certains l'ont laissé entendre. C'est pourquoi les milieux agricoles américains inciteront nos négociateurs à prendre ce texte comme point de départ cette année. Il ne satisfait pas pleinement l'« American Farm Bureau Federation », mais nous estimons qu'on peut l'améliorer en lui apportant des modifications. Nos négociateurs devraient rejeter toute tentative visant à repartir de zéro, comme l'a suggéré l'Union européenne après la réunion de Seattle. Nous sommes navrés que nos négociateurs aient par la suite exprimé leur intention de ne pas tenir compte des discussions de Seattle sur l'agriculture.

### LES RESULTATS DE SEATTLE

Je pense que la réunion de Seattle a eu certains effets positifs pour l'agriculture américaine.

- Le prochain cycle de négociations doit prendre fin dans trois ans. Le cycle d'Uruguay avait duré sept années. La plupart des gens pensent comme moi que plus les négociations dureront et plus il sera difficile de parvenir à un accord.
- Il ne semblait pas y avoir beaucoup de partisans d'une « moisson précoce », c'est-à-dire de l'idée de rechercher en premier des accords distincts sur les questions non agricoles. Le gouvernement des Etats-Unis est favorable à cette idée, alors que la plupart des associations d'agriculteurs s'y opposent. Heureusement, la majorité des autres pays semblent partager ce point de vue.
- Il n'a pas été décidé de rouvrir l'examen de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.
- Les questions relatives à la protection des animaux ne figuraient pas au programme des négociations.

La conférence ministérielle de Seattle a cependant causé des déceptions. La principale d'entre elles a été l'absence de progrès sur les subventions à l'exportation. Notre fédération, comme la plupart des autres associations d'agriculteurs américains, souhaite la suppression totale des subventions à l'exportation. C'est là notre objectif numéro un. Cependant, le texte mis au point à Seattle ne prévoit qu'une réduction importante des subventions à l'exportation et l'évolution des négociations « dans le sens d'une suppression progressive » de ces subventions. Il traduit là l'opposition européenne à leur suppression.

## **LES SUBVENTIONS ET L'ACCES AU MARCHÉ**

La nouvelle série de négociations sur l'agriculture ne serait qu'une caricature si elle ne visait pas à supprimer totalement les subventions à l'exportation. Cette pratique est utilisée principalement par l'Union européenne, dont les subventions à l'exportation représentent plus de 85 % des dépenses budgétaires consacrées dans le monde à ce genre de subvention. Elle cause un préjudice non seulement aux agriculteurs américains, mais aussi à ceux d'autres pays tels que l'Australie. En revanche, les dépenses des Etats-Unis dans ce domaine ne représentent que 2 % de ce total. Nos agriculteurs ne peuvent pas soutenir la concurrence des subventions de l'Union européenne et ils sont las de s'efforcer de le faire. Les subventions à l'exportation sont déloyales, et il faut y mettre fin. Des négociations commerciales qui esquiveraient la discussion de cette question fondamentale perdraient toute crédibilité auprès des agriculteurs américains.

En ce qui concerne l'accès au marché, nous soutenons, dans son ensemble, le texte de Seattle qui préconise la libéralisation la plus vaste possible ainsi que des négociations généralisées. Mais cette ligne d'action pourrait se heurter à un obstacle gênant. Ce texte prévoit en effet que tous les produits agricoles seront pris en considération au début des discussions et il laisse entendre que les pays pourront soustraire certains produits à un stade ultérieur des négociations. Cette soupape de sécurité pourrait se révéler désastreuse. En effet, si tous les pays savent, dès le départ, qu'ils peuvent soustraire des négociations les produits qui exigent des précautions particulières à cause d'éventuelles réactions politiques, les négociations ne manqueront pas d'aller à vau-l'eau car il ne restera alors plus rien à négocier.

Le Japon perçoit un droit de 550 % sur ses importations de riz, l'Union européenne un droit de 225 % sur la

viande de bœuf, le Canada un droit de 300 % sur le beurre. Si nous soustrayons des négociations les produits « sensibles » sur le plan politique, il n'est pas difficile de deviner quels sont ceux que ces pays retireront. L'« American Farm Bureau Federation » réclame des négociations qui ne comporteront aucune exception relative à des produits ou à des politiques. Il est certain que tous les pays, y compris les Etats-Unis, voudront que leurs produits sensibles aux importations soient protégés au maximum. Et il se peut que des mécanismes sur lesquels on se sera mis d'accord durant les négociations le permettent. Mais nous ne devons pas entamer une nouvelle série de négociations dans laquelle toutes les parties sauront qu'elles peuvent éviter de traiter les questions épineuses en les soustrayant aux négociations.

## **LA BIOTECHNOLOGIE ET LA MULTIFONCTIONNALITE**

A propos des questions épineuses, l'« American Farm Bureau Federation » estime que l'on doit aborder de front la question de la biotechnologie tout au long du nouveau cycle de négociations. Notre position diffère de celle du gouvernement des Etats-Unis qui recherche la formation d'un « groupe de travail » sur cette question. Nous ne pensons pas, pour notre part, qu'un groupe de travail permette de résoudre quelque problème que ce soit parce que ses conclusions n'auraient pas force exécutoire. Un groupe de travail est essentiellement un groupe de discussion qui dresse un rapport contenant des recommandations à l'intention des ministres du commerce. Nous avons besoin d'une solution à notre problème avec l'Union européenne concernant l'approbation des exportations de céréales génétiquement modifiées. Nous pensons malheureusement qu'un groupe de travail donnerait à cette dernière ce qu'elle désire, c'est-à-dire un forum dans lequel les discussions sur la question se prolongeraient indéfiniment.

Pour être juste envers nos négociateurs, je dois noter que les diverses associations américaines d'agriculteurs n'ont pas un point de vue commun sur le recours à un groupe de négociation plutôt qu'à un groupe de travail. Etant donné que la plupart des pays ne produisent pas encore de plantes génétiquement modifiées, certains pensent qu'une solution négociée dans ce domaine ne présenterait pas pour ces pays un grand intérêt. Il est cependant fort probable qu'ils profiteront un jour de cette technologie. C'est pourquoi l'« American Farm Bureau Federation » estime que nous devons obtenir une résolution sur la biotechnologie ayant force exécutoire, non seulement

dans le cadre de l'OMC mais aussi bilatéralement avec l'Union européenne.

Le dernier grand problème agricole abordé à Seattle portait sur le terme « multifonctionnalité ». Il est apparu clairement, au début des négociations, que l'Union européenne et le Japon voulaient que ce terme – qui revient à reconnaître que l'agriculture a des buts sociaux qui ne se limitent pas à la production de vivres et qu'elle mérite donc le soutien de l'Etat – soit inclus dans le cadre des négociations. Nous nous sommes farouchement opposés à cette tentative, et nos négociateurs ont obtenu qu'il ne figure pas dans le projet de texte. Cette notion n'a cependant pas disparu. Le texte déclare en effet que l'on doit prendre en considération des questions non commerciales telles que la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire, la viabilité économique et le développement rural ainsi que l'innocuité des produits alimentaires.

Nous craignons que ces questions ne soient utilisées comme paravent pour maintenir des mesures qui faussent le commerce ou pour les élargir. Nous pensons que si un pays veut accorder des subventions à ses producteurs de manière à atteindre d'importants objectifs écologiques ou sociaux, soit, mais à condition que ces subventions ne soient pas liées à la production de denrées agricoles ou à l'élevage d'animaux, car les aides liées à la production mettent ses agriculteurs à l'abri du marché mondial et causent un préjudice à leurs concurrents commerciaux.

## **VERS UN SYSTEME COMMERCIAL PLUS EQUITABLE**

Comme l'ont noté de nombreux observateurs, il va être difficile de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales en 2000, ce qui ne veut pas dire que l'on ne pourra pas effectuer un travail important dans le domaine agricole et faire des progrès. En fait, les négociateurs doivent poursuivre leurs discussions si les membres de l'OMC veulent pouvoir respecter la directive du cycle d'Uruguay (« le programme incorporé ») relative aux nouvelles négociations sur l'agriculture et les services en 2000.

Il est indispensable, selon nous, que les Etats-Unis continuent à exercer un rôle de premier plan en faveur de la réforme du commerce agricole mondial. Le marché américain est le plus ouvert du monde, mais le soutien dont jouit cette ouverture faiblira, particulièrement chez les agriculteurs, si les autres marchés restent fermés. En dépit de ce qui s'est passé à Seattle, nous pensons que les négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce nous offrent la meilleure possibilité qui soit de créer un système commercial mondial plus équitable. □

---

Note: les opinions exprimées dans le présent article ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

---

## ❑ LES PAYS EN DEVELOPPEMENT SONT POUR LA REPRISE DES NEGOCIATIONS, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX

---

*Jabulani Sikhakhane, rédacteur de l'hebdomadaire sud-africain Financial Mail*

*Les pays en développement ont préféré voir échouer la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle plutôt que d'accepter la mise en route d'un nouveau cycle de négociations qui aurait fait le jeu des pays industriels, déclare M. Jabulani Sikhakhane, rédacteur de l'hebdomadaire sud-africain Financial Mail. Il y a cependant des pays en développement qui appellent de leurs vœux le lancement d'un nouveau cycle dans un avenir proche, parce qu'ils sont relativement unis en ce moment et qu'il vaut mieux battre le fer quand il est chaud, indique-t-il. Par ailleurs, les pays en développement rejettent le programme des négociations commerciales tel qu'il est envisagé par l'Europe et le Japon, car ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour y participer comme il convient.*

---

Les pays en développement sont-ils les gros perdants de la conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle, au cours de laquelle les participants n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un nouveau programme de négociations commerciales? C'est ce que pense le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, M. Mike Moore.

«Je suis particulièrement déçu parce que, du fait de l'ajournement de nos délibérations, les avantages dont auraient bénéficié les pays en développement et les pays les moins avancés seront différés, alors que les difficultés auxquelles ils se heurtent ne seront pas aplanies», a-t-il déclaré lors de la clôture de la conférence de Seattle en décembre.

Si M. Moore a raison d'évoquer les conséquences d'un tel retard, il n'en reste pas moins vrai que la plupart des pays en développement ne pensent pas être les gros perdants de la tentative avortée du lancement du cycle de négociations commerciales du millénaire lors de la conférence ministérielle de Seattle. Pour eux, l'échec des négociations est préférable à l'adoption d'un programme commercial qui aurait été entaché d'un parti pris marqué pour les pays industriels riches.

Les pays en développement aimeraient que l'on passe en revue les points défectueux des accords conclus pendant le

cycle d'Uruguay, notamment en ce qui concerne les mesures antidumping, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Ils sont allés à Seattle remplis d'amertume devant les résultats des négociations commerciales du cycle d'Uruguay conclues en 1993, considérant qu'elles ont essentiellement profité aux pays industriels riches.

De leur point de vue, le programme du cycle d'Uruguay a privilégié les secteurs économiques dans lesquels les pays industriels détiennent un avantage comparatif, alors qu'il n'a pas fait grand-chose pour ouvrir les secteurs, tels celui de l'agriculture, du textile et de l'habillement, dans lesquels les pays en développement peuvent soutenir la concurrence.

Face à ce déséquilibre et à l'aboutissement du cycle d'Uruguay, les pays en développement arguent que l'application des accords conclus à cette occasion leur a coûté des sommes très importantes sans leur apporter beaucoup d'avantages en contrepartie.

De fait, la Banque mondiale a estimé à 150 millions de dollars le coût pour les pays en développement de l'application de trois de ces accords seulement.

Les pays en développement font valoir que les pays industriels rechignent à diminuer le niveau de protection qu'ils accordent à leur agriculture, aux industries de transformation et aux secteurs du textile, de l'habillement et de la chaussure. Compte tenu du rôle dominant que joue l'agriculture dans leur économie, la plupart des pays en développement, en particulier les moins avancés, voient dans la libéralisation du commerce des produits agricoles la meilleure chance de tirer parti de l'intégration économique mondiale.

Or les pays industriels conservent les immenses forteresses qu'ils ont érigées autour de leur secteur agricole. Dans son rapport de 1999 sur le commerce et le développement, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) constate que les 29 pays

membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont dépensé en moyenne 350 milliards de dollars par an au titre des aides à l'agriculture entre 1996 et 1998. Il convient de contraster ce chiffre au volume total des exportations de produits agricoles des pays en développement, soit 170 milliards de dollars.

« Qu'il prenne la forme de la subvention directe des exportations ou celle de paiements directs aux agriculteurs, ce soutien à l'agriculture a pour effet de permettre la vente de produits agricoles sur les marchés nationaux et mondiaux à un coût inférieur au prix de revient », font remarquer les auteurs du rapport. « Les répercussions sur les producteurs des pays en développement peuvent se révéler considérables, non seulement parce que ces derniers ne peuvent pas pénétrer sur les marchés du Nord, mais aussi parce qu'ils doivent subir une concurrence déloyale sur leurs propres marchés. »

La CNUCED ajoute que la suppression des subventions et des autres formes de protection que les pays industriels confèrent à leur secteur agricole et à leurs industries de transformation se traduirait, pour les pays en développement, par l'ouverture de créneaux d'exportation d'une valeur de 700 milliards de dollars.

Au vu du poids politique des agriculteurs dans les pays industriels, et en particulier dans les quinze Etats membres de l'Union européenne et au Japon, l'engagement de diminuer les subventions et les autres formes de soutien offertes aux agriculteurs pourrait être une décision difficile à prendre. Mais ce sont précisément des décisions politiquement courageuses que doivent prendre les pays industriels s'ils veulent espérer convaincre les pays en développement non seulement qu'ils sont acquis à l'objectif de la libéralisation des échanges, mais aussi que cet objectif se révélera bénéfique pour tous.

### **LA CONFERENCE DE LA CNUCED : L'OCCASION D'AVOIR DE FRANCHES DISCUSSIONS**

La difficulté immédiate à laquelle se heurtent les pays en développement depuis la fin de la conférence de Seattle, c'est de maintenir leur cohésion tandis qu'ils cherchent à faire avancer bon an, mal an les négociations commerciales de l'OMC. En faisant le point des pourparlers de Seattle, le ministre sud-africain du commerce, M. Alec Erwin, a insisté sur le degré auquel

l'Afrique du Sud et les autres pays en développement avaient réussi à coordonner leurs positions sur un certain nombre de sujets.

« J'ai l'impression que les étroites relations de travail qui ont été forgées entre le Brésil, l'Egypte, l'Afrique du Sud, Singapour et la Thaïlande – dont les positions étaient très proches – ont joué un rôle important pendant les négociations de Seattle », a dit le ministre avant d'ajouter que la présentation d'un front relativement uni avait incité l'Inde à se rallier à une position plus modérée.

M. Erwin s'est rendu en Inde au début de l'année pour y rencontrer son homologue, M. Musaroli Maran, et le consulter sur la façon dont l'OMC devrait procéder. Il prévoit d'avoir des consultations avec des ministres d'autres pays en développement.

Ces consultations atteindront leur point culminant à la 10e conférence de la CNUCED, qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 19 février. Y participeront également des représentants des pays industriels ainsi que les dirigeants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'OMC.

Outre le fait qu'elle offrira aux pays en développement un forum au sein duquel ils pourront faire fond sur leur cohésion, la conférence de la CNUCED donnera aux pays industriels l'occasion de « faire la paix » avec eux. De surcroît, M. Moore pourra ainsi reprendre contact avec les pays membres de l'OMC.

S'il est vrai que les pays industriels riches n'envisagent pas tous les négociations commerciales sous le même angle, certains pays en développement, dont l'Afrique du Sud, maintiennent cependant que ceux-ci ont au bout du compte des intérêts communs. D'où l'importance qu'il y a pour les pays en développement de maintenir leur cohésion, voire de la renforcer, tandis qu'ils s'efforcent de faire progresser le programme des négociations commerciales. C'est aussi ce qui explique que la plupart des pays en développement aient hâte de voir reprendre les négociations, avant que leur cohésion ne s'effrite.

Or, tout dépend du degré auquel les pays industriels – principalement les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon – sont disposés à réduire les écarts qui les séparent. L'une des différences fondamentales qui existent entre l'Union européenne et le Japon, d'une part, et les Etats-Unis, de l'autre, concerne l'ampleur de tout nouveau

programme de négociations commerciales. Les Etats-Unis souhaitent que les négociations soient axées sur l'agriculture, les services et l'accès aux marchés ainsi que sur les questions qui concernent les pays en développement ; l'Union européenne et le Japon plaident pour un programme plus large, qui comprendrait également les règles relatives aux investissements, les mesures antitrust et l'élaboration de nouvelles disciplines en matière de recours aux lois antidumping.

La plupart des pays en développement jugent déloyales ces revendications des Européens et des Japonais, parce que l'adoption d'un programme de travail de grande envergure alourdirait le fardeau déjà pesant qu'ils doivent porter depuis la mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay.

## **LES INCONVENIENTS D'UN PROGRAMME DE GRANDE ENVERGURE**

La formulation d'un programme de grande envergure est lourde de conséquences pour les pays en développement, ne serait-ce qu'à cause du fardeau supplémentaire qu'elle leur imposerait sur les plans financier et humain dans la perspective de leur participation aux négociations. Le rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement dans le monde (1999) indique que, des 42 pays africains membres de l'OMC, 19 n'ont pas de représentant chargé des affaires commerciales au siège de l'OMC à Genève. En revanche, les pays membres de l'OMC en ont en moyenne un tout petit peu moins de sept chacun. L'absence ou l'insuffisance de la représentation des pays en développement à Genève compromet sérieusement leur capacité de participer aux activités de l'OMC.

En l'état actuel des choses, les moyens des pays en développement qui sont représentés à Genève sont loin de suffire, en raison du nombre exceptionnellement élevé des réunions de l'OMC (46 en moyenne par semaine en 1996) et des consultations tenues à Genève.

« Cet état de fait grève considérablement la capacité qu'a un pays de maintenir à Genève une délégation compétente, polyvalente et de bonne taille et qui serait capable de participer à des réunions et à des consultations journalières propres à faire avancer le processus de l'OMC », constatent trois économistes – Richard Blackhurst, Bill Lyakurwa et Ademola Oyejide – dans un rapport établi à la demande de la Banque mondiale en prévision de la conférence de Seattle. « Il fait aussi

ressortir l'importance de l'apprentissage sur le tas et du développement de la mémoire institutionnelle, deux considérations qui se trouvent considérablement diluées du fait de l'insuffisance du nombre des délégués et des remaniements fréquents du personnel. »

Par ailleurs, le mode de prise des décisions à l'OMC peut jouer contre les pays qui disposent de moyens limités.

« Les principaux organes de l'OMC prennent leurs décisions essentiellement par consensus dans le contexte général de l'égalité des membres, expliquent les trois économistes. On pourrait donc penser que cette méthode protège les intérêts des pays plus petits et plus pauvres contre d'éventuelles décisions arbitraires émanant des pays grands et riches.

« Or à la vérité, lorsqu'une décision est prise par consensus, cela signifie qu'aucun membre présent lors de la réunion où la décision est prise n'a formulé d'objection officielle. De toute évidence, un tel mode d'action confère une importance considérable au fait d'avoir sur place une représentation permanente ou, plus exactement peut-être, une représentation active et bien informée », concluent-ils. Malgré l'absence de délégués dynamiques et bien informés sur les questions commerciales, à Genève comme chez eux, la plupart des pays en développement demeurent fidèles au système multilatéral des échanges, dans lequel ils voient leur seule planche de salut pour mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

De même, ils reconnaissent que seule l'intégration à l'économie mondiale peut accélérer la croissance économique, multiplier les possibilités d'emploi et faire reculer la pauvreté dans leur pays.

A cet égard, les pays en développement ont hâte de reprendre les négociations en vue de la formulation d'un nouveau programme commercial. Mais sachant ce que leur coûte la mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay, ils demandent que les pays industriels riches s'engagent à reconsidérer les aspects de ces accords qui ont des répercussions négatives sur les pays en développement.

En outre, les pays industriels doivent convaincre les pays en développement que leur plaidoyer pour un nouveau programme commercial de grande envergure, sur lequel se grefferaient des questions non commerciales, relatives par exemple au travail et à l'environnement, vise des objectifs plus ambitieux que « le simple désir de défendre

un état de richesse perçu comme un privilège (par les pays en développement) », pour reprendre l'expression de M. Pascal Lamy, commissaire de l'Union européenne chargé du commerce extérieur.

Si les pays industriels rechignent à prendre ces engagements, les pays en développement pourraient bien conclure qu'ils gagneraient à choisir le moindre de deux maux – c'est-à-dire à différer l'établissement d'un nouveau programme de négociations plutôt qu'à s'incliner devant un programme qui ferait le jeu, une fois de plus, des pays riches. □

---

Note: les opinions exprimées dans le présent article ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la politique du gouvernement des Etats-Unis.

## □ LES GRANDES DATES DE LA LIBERALISATION DU COMMERCE INTERNATIONAL

---

1934 – La loi sur les accords commerciaux réciproques (modifiant la loi tarifaire de 1930) délègue au président des Etats-Unis le pouvoir de conclure des accords réciproques de réduction des droits de douane. En 1945, les Etats-Unis en avaient signé 32.

1944 – Les délégations de 44 pays réunies à la conférence internationale de Bretton Woods (Etats-Unis) établissent un système multilatéral de taux de change stable et jettent les bases de ce qui va devenir le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

30 octobre 1947 – Réunis à Genève (Suisse), les représentants de 23 pays concluent le protocole d'application provisoire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Le premier cycle de négociations entreprises dans le cadre du GATT se solde par la conclusion de 122 accords de réduction mutuelle des tarifs douaniers et par l'adoption de dispositions relatives à l'établissement de zones régionales de libre-échange ou de marché commun.

1er janvier 1948 – L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce entre en vigueur.

1949 – Le deuxième cycle des négociations du GATT, qui a lieu à Annecy (France), aboutit à l'adoption de 5.000 réductions tarifaires.

1950-1951 – Le troisième cycle des négociations du GATT, qui se tient à Torquay (Angleterre), en conclut 8.700.

1956 – Le quatrième cycle des négociations du GATT, qui a lieu à Genève (Suisse), négocie des réductions tarifaires portant sur un volume d'échanges d'une valeur de 2,5 milliards de dollars.

1960-1962 – Le cinquième cycle du GATT, négocié à Genève et baptisé « cycle Dillon » du nom du chef de l'équipe de négociateurs américains, Douglas Dillon, se solde par l'adoption de 4.400 réductions tarifaires. C'est

aussi la première fois que la Communauté économique européenne prend part aux négociations en tant qu'entité agissant au nom de ses Etats membres.

1962 – La loi relative à l'accroissement du commerce autorise le président à négocier des réductions tarifaires mutuelles jusqu'à concurrence de 50 %. Elle crée le poste de représentant spécial du président pour le commerce extérieur et lui assigne la mission de conduire les délégations des Etats-Unis aux négociations commerciales multilatérales et de présider les comités interministériels sur la politique commerciale.

1963-1967 – Le sixième cycle de négociations du GATT, connu sous le nom de cycle Kennedy en référence au président John Kennedy, vise à accroître les exportations des Etats-Unis dans les pays de la Communauté économique européenne. Elle aboutit à l'adoption de réductions tarifaires de l'ordre de 35 à 40 % et à la conclusion d'un accord prévoyant l'octroi de 4,5 millions de tonnes de blé par an à des pays pauvres au titre de l'aide alimentaire. On lui doit également l'accord anti-dumping du GATT, qui fixe des normes pour l'établissement de règles nationales relatives à l'interdiction d'exporter des biens à des prix déloyaux.

1973-1979 – Le septième cycle du GATT, négocié à Genève et dit « cycle de Tokyo », se traduit par d'autres réductions importantes des droits de douane. C'est aussi la première fois que le GATT s'attaque au dossier des obstacles non tarifaires, qu'il établit des codes de conduite en la matière et qu'il parvient à réduire ne serait-ce que modestement les obstacles au commerce des produits agricoles. Le cycle de Tokyo accorde un traitement préférentiel aux pays en développement.

1974 – La loi de 1974 relative au commerce extérieur exige que le président des Etats-Unis détermine, après la conclusion d'un accord commercial, si les grands pays industriels (définis comme étant le Canada, les pays membres de la Communauté économique européenne et le Japon) ont fait ou non des concessions « substantiellement équivalentes » à celles des Etats-Unis.

1986-1994 – Le huitième cycle de négociations du GATT, dit cycle d'Uruguay, est mis en route lors de la conférence ministérielle de Punta del Este, à laquelle participent plus de 125 pays. Le programme des négociations comprend l'ouverture des marchés dans le secteur de l'agriculture et des services, la restriction des subventions et la protection de la propriété intellectuelle.

1990 – Acculées à une impasse à la suite d'un désaccord entre les Etats-Unis et l'Europe sur le dossier de l'agriculture, les négociations du cycle d'Uruguay ne peuvent pas être conclues dans les délais prévus, lors de la conférence ministérielle de Bruxelles. Elles reprennent l'année suivante.

Avril 1994 – Le cycle d'Uruguay prend fin au moment de la signature à Marrakech (Maroc), par 111 pays, de l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui plus robuste que le GATT auquel elle succède. Cette série de négociations est marquée par l'obtention de nouvelles concessions tarifaires concernant les produits industriels et par le renforcement des disciplines relatives aux obstacles non tarifaires. Les Etats

membres conviennent de supprimer progressivement les restrictions à l'importation dans le secteur du textile et de l'habillement. Le cycle d'Uruguay se solde aussi par l'adoption de mesures modestes en faveur de l'ouverture des marchés dans le secteur de l'agriculture et des services et par la mise en place d'un certain niveau de protection de la propriété intellectuelle. Fait plus important encore, il établit un mécanisme de règlement des différends fondé sur le recours aux groupes spéciaux et un ensemble de règles concernant l'application de leurs décisions.

Janvier 1995 – Organisme intergouvernemental dont le fondement juridique est plus solide que celui de son prédécesseur, l'OMC entre en vigueur. Son fonctionnement repose sur un certain nombre de textes juridiques, dont en particulier l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'Accord général relatif au commerce des services et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. □

---

Sources : Organisation mondiale du commerce et département d'Etat (ministère des affaires étrangères) des Etats-Unis.

## QUOI DE NEUF DEPUIS LA FIN DU CYCLE D'URUGUAY ?

Au cours des trois années qui ont suivi la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en janvier 1995, ses Etats membres ont conclu, dans le secteur des télécommunications, des services financiers et des technologies de l'information, des accords de libéralisation des échanges dont la valeur pourrait excéder celle de tous ceux qui ont été signés pendant le cycle d'Uruguay.

### LES DOSSIERS RESTANTS

A la conclusion du cycle d'Uruguay, les négociations dans quatre secteurs de services étaient dans une impasse, mais elles ont repris par la suite.

- Les négociations sur le mouvement des personnes physiques ont pris fin vers le milieu de l'année 1995 avec l'adoption d'un accord de modeste envergure.
- Les négociations sur les services de transport maritime ont échoué en 1996 et ont été suspendues en attendant la reprise des négociations sur le thème général des services.
- Les négociations sur les télécommunications de base

ont débouché, en février 1997, sur l'adoption d'une décision portant sur la libéralisation des marchés dans 69 pays qui assurent plus de 90 % du marché mondial, dont la valeur est estimée à 600 milliards de dollars par an.

- Les négociations sur les services financiers ont abouti, en décembre 1997, à la signature d'un accord relatif à l'ouverture du secteur bancaire et des secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières dans les pays membres qui sont à l'origine de plus de 90 % du marché mondial.

### ACCORD RELATIF AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour en décembre 1996 a relancé une initiative du forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur le commerce en franchise de douane des produits des technologies de l'information, lesquels représentent 12 % du commerce mondial. En mars 1997, 43 pays qui sont à l'origine de 93 % du commerce de ces produits ont conclu un accord relatif aux technologies de l'information

prévoyant la suppression des droits de douane, d'ici à l'an 2000, qui sont perçus sur les ordinateurs, les téléphones et de nombreux autres produits de télécommunications, les semiconducteurs, les logiciels et les instruments scientifiques. Les négociations en vue d'un second accord visant l'abrogation des droits de douane pour un plus grand nombre de produits encore sont dans l'impasse depuis deux ans en raison de désaccords sur la liste des produits à inclure.

## LE PROGRAMME INCORPORE

Les accords conclus pendant le cycle d'Uruguay ont établi un programme de travail pour les années à venir. Sur les grandes questions, trois restent encore en suspens, aucun progrès n'ayant été réalisé dans ce domaine pendant la conférence ministérielle de Seattle.

- Les négociations destinées à améliorer l'accord de l'OMC sur la passation des marchés publics ont commencé en 1998, mais à ce jour aucun accord n'a été conclu.
- Les négociations sur l'agriculture et celles sur les services devaient démarrer avant le début de l'an 2000. Cette obligation demeure, mais les Etats membres de l'OMC n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un ordre du jour.

## LES CONFERENCES MINISTERIELLES

- La première conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée à Singapour en décembre 1996, a mis en route des études sur le commerce et les investissements, sur le commerce et la concurrence, sur la transparence dans la passation des marchés publics et sur les moyens de faciliter les échanges.
- La deuxième conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Genève en mai 1998, a ajouté les questions découlant du commerce électronique au calendrier de travail et elle a préparé le terrain en perspective de l'adoption de thèmes généraux de négociations.
- La troisième conférence ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu du 30 novembre au 3 décembre 1999 à Seattle (Etats-Unis), devait mettre en route un nouveau cycle de négociations, mais elle a ajourné ses travaux sans que les participants aient réussi à dégager un consensus sur le programme des négociations à adopter.

## LE REGLEMENT DES DIFFERENDS

La différence fondamentale qui existe entre l'OMC et son prédécesseur, le GATT, tient à l'existence d'un mécanisme de règlement des différends qui donne à la partie qui prévaut devant un groupe spécial de l'OMC le pouvoir de faire appliquer la décision prise – au moyen de sanctions économiques s'il le faut.

Contrairement au GATT, l'OMC interdit à la partie déboutée d'empêcher l'ensemble des membres de l'OMC (siégeant en qualité d'organe de règlement des différends) de bloquer l'adoption de la décision du groupe spécial. Cet organe et l'organe d'appel peuvent contraindre l'Etat réfractaire à prendre des mesures correctives pour qu'il s'acquitte des obligations découlant de son adhésion à l'OMC et autoriser la partie plaignante à prendre des mesures de rétorsion commerciale. □

---

Source: Organisation mondiale du commerce

# SOURCES D'INFORMATION

---

---

## ADRESSES ET SITES INTERNET

---

### MINISTERES ET ORGANISMES FEDERAUX BUREAU DU REPRESENTANT DES ETATS-UNIS POUR LE COMMERCE EXTERIEUR

**Bureau du représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur**  
**Office of the U.S. Trade Representative (USTR)**  
Winder Building  
600 17th Street, N.W.  
Washington, DC 20508 U.S.A.  
Téléphone: 1-888-473-8787  
<http://www.ustr.gov/>

**Département de l'Agriculture**  
**U.S. Department of Agriculture (USDA)**  
1400 Independence Avenue, S.W.  
Washington, DC 20250 U.S.A.  
Foreign Agricultural Service (FAS)  
Téléphone: (202) 720-1727  
<http://www.fas.usda.gov/>

**Département du Commerce**  
**U.S. Department of Commerce**  
14th Street and Constitution Avenue, N.W.  
Washington, DC 20230 U.S.A.  
International Trade Administration (ITA)  
Téléphone: (202) 482-3809  
<http://www.ita.doc.gov/>

**Département d'Etat**  
**U.S. Department of State**  
2201 C. Street, N.W.  
Washington, DC 20520 U.S.A.  
Bureau of Economic and Business Affairs  
Téléphone: (202) 647-7951  
<http://www.state.gov/www/issues/economic/index.html>  
Office of International Information Programs  
<http://usinfo.state.gov/topical/econ/wto99/>

**Département du Travail**  
**U.S. Department of Labor**  
200 Constitution Avenue, N.W.  
Washington, DC 20210 U.S.A.  
Bureau of International Labor Affairs  
Téléphone: (202) 219-6373  
<http://www.dol.gov/dol/ilab/>

**Agence américaine pour la protection de l'environnement**  
**U.S. Environmental Protection Agency (EPA)**  
Ariel Rios Building  
1200 Pennsylvania Avenue, N.W.  
Washington, DC 20460  
(202) 260-2090

---

### ORGANISATIONS

#### ORGANISATIONS INTERNATIONALES

**Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**  
<http://www.unctad.org/>

**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**  
<http://www.oecd.org/ech/seattle.htm>

**Organisation mondiale du commerce (OMC)**  
<http://www.wto.org/>

**Union européenne**  
[http://europa.eu.int/comm/trade/wto\\_overview/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/wto_overview/index_en.htm)

#### ASSOCIATIONS ET SYNDICATS DES ETATS-UNIS

**AFL-CIO**  
<http://www.aflcio.org/wto/index.htm>

**American Farm Bureau Federation**  
<http://www.fb.com/issues/backgrd/trade.html>

**Business Coalition for U.S.-China Trade**

<http://www.business4chinatrade.org/>

**Earthjustice Legal Defense Fund**

<http://www.earthjustice.org/work/international.html>

**Friends of the Earth**

<http://www.foe.org/international/>

**Public Citizen**

<http://www.citizen.org/pctrade/gattwto/gatthome.html>

**U.S. Chamber of Commerce**

<http://www.uschamber.org/frame/frame/frame.html>

**United Steelworkers of America**

<http://www.fairtradewatch.org>

---

## BIBLIOGRAPHIE (EN ANGLAIS)

---

Bhagwati, Jagdish N. *A Stream of Windows: Unsettling Reflections on Trade, Immigration, and Democracy*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press, 1998.

Council of Economic Advisers. *America's Interest in the World Trade Organization: An Economic Assessment (Report)*. Washington, D.C.: The Council of Economic Advisers, November 1999.

Destler, I.M. and Peter J. Balint. *The New Politics of American Trade: Trade, Labor, and the Environment*. Washington, D.C.: Institute for International Economics, 1999.

Finger, J. Michael and Ludger Schuknecht. *Market Access Advances and Retreats: The Uruguay Round and Beyond (Policy Research Working Papers, No. 2232)*. Washington, D.C.: The World Bank, November 1999.

"Focus — Millenium Trade Round" (Special Section). *OECD Observer*, no. 219, December 1999.

French, Hilary. "Challenging the WTO." *World Watch*, vol. 12, no. 6, November/December 1999.

Friedman, Thomas L. *The Lexus and the Olive Tree*. New York: Farrar Straus & Giroux, 1999.

Hufbauer, Gary Clyde. *World Trade After Seattle: Implications for the United States (International Economics Policy Briefs, No. 99-10)*. Washington, D.C.: Institute for International Economics, December 1999.

Krueger, Anne O. and Chonira Aturupane, eds. *The WTO As an International Organization*. Chicago: University of Chicago Press, 1998.

Lovett, William A., Alfred E. Eckes, Jr., and Richard L. Brinkman. *U.S. Trade Policy: History, Theory, and the WTO*. Armonk, New York: M.E. Sharpe, Inc., 1999.

Maskus, Keith E. *Regulatory Standards in the WTO: Comparing Intellectual Property Rights With Competition Policy, Environmental Protection, and Core Labor Standards (Working Papers: 2000, No. 00-1)*. Washington, D.C.: Institute for International Economics, January 2000.

McDonald, Brian. *The World Trading System: The Uruguay Round and Beyond*. New York: St. Martin's Press, Inc., 1998

Mazur, Jay. "Labor's New Internationalism." *Foreign Affairs*, vol. 79, no.1, January/February 2000.

Michalopoulos, Constantine. *Developing Countries' Participation in the World Trade Organization (Policy Research Working Paper, No. 1906)*. Washington, D.C. and Geneva: The World Bank and the World Trade Organization, March 1998.

Noland, Marcus. "Learning to Love the WTO." *Foreign Affairs*, vol. 78, no. 5, September/October 1999.

Rodrik, Dani. *The New Global Economy and Developing Countries: Making Openness Work (Policy Essay, No. 24)*. Washington, D.C.: Overseas Development Council, January 1999.

Schott, Jeffrey J., ed. *Launching New Global Trade Talks: An Action Agenda*. Washington, D.C.: Institute for International Economics, 1998.

Stiglitz, Joseph F. "Trade and the Developing World: A New Agenda." *Current History*, vol. 98, no. 631, November 1999.

Stokes, Bruce. "The Protectionist Myth." *Foreign Policy*, no. 117, Winter 1999-2000.

Tarullo, Daniel K. "Seattle Light." *The International Economy*, vol. 13, no. 6, November/December 1999.

# Perspectives économiques

Volume 5

Revue électronique du département d'Etat des Etats-Unis

Numéro 1

## L'élaboration d'une stratégie commerciale mondiale: les Etats-Unis et l'OMC

